

DEBAT PUBLIC PROJET PENLY 3

Mardi 15 juin 2010 - Yvetot

La séance est ouverte à 18 heures 34 sous la présidence de M. Houi, président de la Commission particulière de débat public. La CPDP rappelle que ne sont consignés dans les verbatim que les propos tenus par des personnes ayant décliné leur identité et disposant d'un des micros.

M. HELM.- Bonsoir, Mesdames et Messieurs. Merci de votre présence, aujourd'hui, à Yvetot pour cette neuvième réunion du débat public pour le projet de Penly 3. Le thème, aujourd'hui, est plus particulièrement axé sur des aspects sociaux du projet de Penly 3, avec l'emploi, la formation, les conditions de travail et la sous-traitance. Ce sont ces thèmes principaux qui vont être traités aujourd'hui, avec un certain nombre d'intervenants. Il y a un certain nombre d'interventions, plus que d'habitude, puisqu'en plus du maître d'ouvrage, il y aura cinq intervenants, mais, bien sûr, nous débattons avec la salle entre les différentes présentations de cahiers d'acteurs et interventions. Je vais laisser la parole tout de suite à Didier Houi, qui est le président de la Commission particulière de ce débat public, pour qu'il vous fasse un point d'étape de ce débat.

M. HOUI.- Bonsoir. Cette réunion, la neuvième du lot de 13 que nous avons prévu d'organiser à l'occasion de ce débat public, était primitivement, et vous le verrez dans le journal du débat n° 1, une réunion de présentation globale du projet. Le sujet des conditions de travail de salariés d'entreprises sous-traitantes de l'industrie nucléaire a été souvent abordé, dès la première réunion de Dieppe et, dès cette réunion, le 29 mars, la Commission particulière s'était engagée à rencontrer l'association Santé/sous-traitance, ce que nous avons fait le 27 avril à Rouen. À la suite de cette réunion de travail, il avait été proposé qu'un cahier d'acteur soit réalisé par cette association, de manière à ce qu'elle puisse présenter clairement son point de vue et qu'une réunion puisse être consacrée à ce sujet, afin de poser sérieusement ce type de situation.

Ce soir, au cours de cette réunion, bien évidemment, la présentation globale du projet sera effectuée par le maître d'ouvrage, mais nous avons également prévu qu'une discussion que l'on souhaite la plus argumentée, sérieuse possible, soit traitée sur le thème de l'emploi et le thème des conditions de travail des salariés d'entreprises sous-traitantes. Le maître d'ouvrage, Électricité de France, pourra nous faire part de son point de vue, comme les représentants de salariés, comme les représentants d'industriels.

Ce débat public nous rassemble ce soir à Yvetot et j'en profite d'ailleurs pour remercier la municipalité, comme je le fais souvent lorsque des municipalités nous aident ; cela a été le cas d'Yvetot qui a utilisé les moyens municipaux d'information pour faire connaître l'existence de cette réunion dès le mois de mars, puisque nous avons pu prendre contact, comme nous l'avons fait avec d'autres municipalités, le plus en amont possible ; dans le bulletin municipal de mars, la réunion de ce soir a été annoncée, des aides ont été apportées pour distribuer

auprès des commerçants des affiches qui font que les conditions d'information ont été amplifiées grâce au soutien de la municipalité.

Je suis amené, comme je le fais à chaque fois, à rappeler, parce qu'il y a toujours, dans nos réunions publiques, des personnes qui viennent pour la première fois assister à ce type de réunions, certaines informations que celles et ceux qui suivent l'ensemble de nos réunions entendent à chaque fois. Je m'en excuse pour ceux et celles qui l'auront déjà entendu et j'espère qu'en quelques mots, je pourrai rappeler quels sont les fondements du débat public.

Il a deux objectifs. Le premier est de fournir aux uns et aux autres, et à la population qui est concernée par un projet important, des informations diversifiées, argumentées, sur l'ensemble des volets qui concernent un projet et un projet comme celui de Penly 3, bien évidemment, a des volets multiples qui le concernent.

Le deuxième objectif est de recueillir les avis, les propositions que les uns et les autres, en cours de réunion, mais sous d'autres formes, vous pourrez nous faire parvenir.

Le débat public porte à la fois, et c'est important, sur l'utilité même du projet et porte aussi, s'il est décidé que l'EPR de Penly se fait, sur ses modalités de mise en œuvre. Tout ceci n'est que la stricte application d'une loi qui a été votée par notre Parlement le 27 février 2002, cette loi étant une traduction dans notre droit national d'une convention internationale qui a été signée par la France, la convention d'Arhus, qui porte sur le droit de la population à être informée et à participer à des projets lorsque ces projets peuvent avoir des impacts sur l'environnement. Le débat public est organisé au niveau national par la Commission nationale du débat public, dont l'un des vice-présidents est avec nous, Patrick Legrand, et la Commission nationale a désigné un groupe de personnes pour former une commission particulière et ces personnes se doivent d'être impartiales et sont à la fois des arbitres et des organisateurs de réunions.

Une partie de la Commission est présente ce soir : Bénédicte Herbinet à mes côtés, Jean-Marc Helm qui va assurer l'animation de la soirée ; se trouvent également en salle Paula Ceccaldi, qui va vous donner la parole, ainsi que Jérôme Lavaux, le secrétaire général du débat public. Manquent à l'appel, parce qu'il est malade, Vincent Ala, et Rémy Martin qui nous rejoint demain parce que, demain, nous aurons une réunion à Abbeville.

J'en profite pour vous informer qu'un débat public, c'est aussi une organisation. Je viens de citer Jérôme Lavaux, qui est le secrétaire général du débat public ; il est assisté par Élodie Bonhomme et Orlane Drux. Je dois aussi vous indiquer qu'un débat de cette nature fait aussi appel à des entreprises ; plusieurs sont présentes ce soir dans cette salle : le cabinet Ides qui assure le secrétariat général du débat public, les *verbatim*, que j'espère vous lisez, sont pris en charge par la société Pro Memoria, la logistique des réunions publiques et les supports de communication par la société Happy Day ; en particulier pour cette réunion, en plus des informations municipales dont je vous ai parlé, il y a eu une distribution d'informations sur des marchés publics, des encarts presse ont été pris dans la presse régionale, des annonces ont été faites en radio France Bleue Haute-Normandie. Le site internet a une gestion qui est assurée par la société Aleaur et les réunions publiques sont retransmises en direct sur internet grâce à la société MTCA. J'en profite d'ailleurs pour saluer les internautes. À la fin de ce débat, il y aura un pot que l'on espère cordial ; c'est un traiteur qui vient de la région d'Eu qui

assurera ce service. Je tiens d'ailleurs à remercier ces entreprises pour la qualité du travail qu'elles accomplissent depuis le début de ce débat.

Je reviens au débat public. Lorsque nous allons terminer le débat, c'est-à-dire, vraisemblablement le 24 juillet 2010, nous, Commission particulière, aurons deux mois pour établir un compte rendu précis, exhaustif, de l'ensemble des points de vue qui se seront exprimés lors du débat et la commission nationale aura également deux mois pour faire une synthèse, un bilan, qui sera adressé au maître d'ouvrage, Électricité de France, qui aura trois mois pour signifier ce qu'il retire du débat public qui se sera organisé.

Par différence, vous comprendrez bien que dans le débat public, la commission ne prend pas partie. Ce n'est pas un membre de la commission, y compris à la fin de ce débat, qui dira s'il faut ou non réaliser ce projet. Notre travail est d'organiser le débat public, organiser la prise de parole des uns et des autres et faire en sorte que l'ensemble des points de vue présentés et l'ensemble des questions posées soient portés à la connaissance de celles et ceux qui seront amenés à faire le choix définitif.

Le choix définitif sera fait à la fois par l'industriel, parce qu'il y a des investissements importants, et également par le gouvernement, puisque c'est le gouvernement qui doit prendre un décret d'autorisation de construction si le projet était décidé.

Je vais m'arrêter là pour nous souhaiter aux uns et aux autres une réunion où chacun s'écoute, où chacun peut parler librement pour faire entendre son point de vue et peut-être, tout simplement, poser des questions. Bonne réunion !

M. HELM.- Merci. Quelques mots sur le déroulement de cette soirée.

Nous allons commencer avec une présentation du maître d'ouvrage, EDF, qui nous fera une présentation générale du projet, mais également du thème de la journée. Ensuite, nous passerons la parole à M. Billard, qui représente l'association Santé/sous-traitance, puis à M. Adelin, qui représente la CGT, avant d'avoir un échange avec la salle.

Puis nous reviendrons vers la présentation de trois cahiers d'acteurs : M. Fabiani, qui représente le Groupement intersyndical de l'industrie nucléaire, M. Brisset, qui représente Sud Énergie, et, enfin, M. Herail, au nom de la CRCI, chambre régionale de commerce et d'industrie de Haute-Normandie, puis, à nouveau, des échanges avec la salle.

Je laisse maintenant la parole à M. Dupuis au nom d'EDF.

M. DUPUIS.- Merci, Monsieur le Président. Je me présente, Joseph Dupuis, je suis, à EDF, le directeur du projet Penly 3. J'ai fait presque toute ma carrière à EDF dans la construction et la conception de centrales nucléaires, mais aussi à gaz et à charbon.

Je vais d'abord vous présenter notre projet en quelques minutes en essayant de répondre à trois questions que vous devez vous poser : Pourquoi ce projet ? Pourquoi à Penly ? Quels seront ses impacts s'il est réalisé ?

D'abord, quelques mots sur le projet. Vous en voyez une image sur la diapositive et vous pouvez voir qu'il a un air de ressemblance avec les deux unités qui fonctionnent actuellement à Penly, qu'on voit en arrière-plan. Cette nouvelle unité de production sera néanmoins plus

puissante que les deux premières : 1 650 mégawatts, alors que chacune des deux existantes fait 1 300 mégawatts. Elle utilise un nouveau type de réacteur – sur le même principe, mais il a été conçu récemment –, que l'on appelle « EPR », abréviation anglaise de réacteur européen à eau sous pression. Le principe est le même que pour les centrales actuelles, mais il bénéficie de nombreuses améliorations, en particulier sur le domaine de la sûreté nucléaire.

Il est prévu pour produire jusqu'à 13 milliards de kilowattheures par an. Cela correspond à peu près à 2,5 % de la consommation française d'électricité et c'est un tiers de plus que chacune des unités de Penly 1 ou 2.

Le projet Penly 3 s'inscrit dans le droit fil de la politique énergétique de la France qui dit qu'il faut d'abord faire des économies d'énergie, ensuite, qu'il faut développer le plus possible les énergies renouvelables, notamment la production d'électricité à partir d'éolien et de solaire, et, enfin, recourir au nucléaire pour boucler l'équilibre entre production et consommation. À la suite du Grenelle de l'environnement, l'État a effectivement lancé un très ambitieux programme d'économie d'énergie et de développement de renouvelables et atteindre ces objectifs sera, en soi, un véritable défi ; il est donc très probable que cela ne suffise pas. C'est pourquoi l'État a prévu, en plus, de recourir à des moyens de production centralisée et en particulier le nucléaire. L'équation n'est donc pas : nucléaire ou énergies renouvelables ou économie d'énergie, mais économie d'énergie et énergies renouvelables et nucléaire.

Pourquoi voulons-nous, nous, opérateur electricien, faire ce projet ? Concrètement, en 2008-2009, les pouvoirs publics ont identifié le besoin pour une nouvelle unité de production électronucléaire de type EPR et l'ont inscrit dans ce qu'on appelle la « programmation pluriannuelle des investissements », avec un objectif de mise en service en 2017.

Ensuite de cela, EDF et ses partenaires ont montré leur intérêt pour ce projet, parce que nos clients ont besoin d'une électricité compétitive et que nous voulons la produire sans émettre de gaz à effet de serre. De ce point de vue, vous pouvez voir sur les deux schémas qui sont en bas, les avantages de la solution Penly 3.

À gauche, il s'agit des émissions de gaz à effet de serre par kilowattheure produit : Penly, on est aux alentours de 4 grammes par kilowattheure, là où les concurrents gaz émettent plus de 400 grammes par kilowattheure et charbon plus de 800 grammes par kilowattheure.

Sur le schéma de droite, c'est la compétitivité de Penly qui est illustrée, avec un coût de production pour Penly que nous évaluons aujourd'hui entre 5,5 et 6 centimes d'euro du kilowattheure, là où les centrales de production à charbon et gaz, en tenant compte du prix du combustible et du prix du CO₂, ont des prix du kilowattheure compris entre 7 et 10 centimes d'euro.

Pourquoi avons-nous choisi le site de Penly ? En fait, ce site présente bien des avantages.

D'abord, EDF est propriétaire des terrains pour implanter le nouveau réacteur.

Ensuite, et vous pouvez le voir sur la photo, le site avait été préparé dans les années quatre-vingts et quatre-vingt-dix pour accueillir jusqu'à quatre unités de production, donc cela réduira considérablement les terrassements.

Ensuite, ce type de centrale, qui transforme de la chaleur en électricité, a besoin d'une grande capacité de refroidissement et, de ce point de vue, la Manche, avec ses courants de marée, offre les meilleures conditions possibles.

Enfin, et c'est très important, beaucoup d'acteurs haut-normands ont souhaité accueillir ce projet.

Notre projet s'inscrit dans l'existant. Si la construction en est décidée à l'issue du débat public, nous réutiliserons les infrastructures existantes : les routes, la voie ferrée qui permet notamment d'évacuer le combustible usé du site, les lignes à haute tension qui permettent d'évacuer l'énergie et de la raccorder au réseau haute tension et le canal de prise d'eau que l'on voit au premier plan, qui permet d'alimenter les unités avec l'eau de refroidissement.

L'exploitation se fera avec les mêmes règles et la même rigueur que les unités actuelles. Les rejets des trois unités resteront très inférieurs aux limites réglementaires. On a fait une première évaluation de leur impact, l'impact notamment des rejets radioactifs, et cela montre que pour la totalité du site, on restera à un ordre de grandeur qui est 50 fois plus faible que celui de la radioactivité naturelle.

Je vous propose maintenant de voir ce projet en images à l'aide d'un film que la régie va lancer. (*Projection d'un film.*)

Je vais maintenant vous présenter la contribution d'EDF à la thématique de ce soir : les aspects emploi, formation et conditions de travail. Je me chargerai de la partie chantier et je laisserai la parole à Philippe Sasseigne pour traiter de la phase d'exploitation.

L'emploi dans la phase de chantier est indissociable du planning. Si le projet est confirmé à l'issue du débat public, on devrait commencer à préparer le site en 2011 ; en 2012, on aura les premiers travaux de génie civil, les premiers bétons ; la construction des bâtiments devrait durer à peu près trois ans ; en 2014, on commencera les travaux de l'électromécanique qui durent, eux aussi, à peu près trois ans et à partir de 2016, on sera dans les essais de mise en service.

Les différents corps de métier vont se succéder, mais avec un certain chevauchement, et on estime qu'on aura besoin de l'ordre de 2 000 personnes dans le domaine du BTP, de l'ordre de 1 500 personnes dans le domaine de l'électromécanique et, à la pointe d'activité du chantier, c'est-à-dire aux alentours de 2015-2016, on devrait avoir 3 000 personnes sur le chantier. À la fin du chantier, pour l'exploitation, il restera 400 personnes, dont 300 pour l'exploitation proprement dite, et ceci pour au moins 60 ans. Comme pour les unités de Penly 1 et 2, il y aura les arrêts de tranche pour la maintenance, avec, tous les 18 mois environ, un millier de personnes qui interviennent.

Pour construire Penly 3, EDF passera 150 à 200 contrats ; ces contrats seront passés à des entreprises à l'issue d'appels d'offres, selon la réglementation française et européenne pour le secteur de l'électricité, mais nous encouragerons la participation locale. Bien évidemment, dans ces contrats, une bonne partie sera attribuée à des entreprises d'envergure nationale ou européenne, mais elles travailleront pour bonne part avec leurs agences locales et elles auront aussi recours à de la sous-traitance auprès d'entreprises locales ou régionales. Elles auront aussi à embaucher des travailleurs locaux. Cette participation locale, c'est leur intérêt, encore

faut-il qu'elles trouvent les profils qu'elles recherchent. C'est là qu'il faut un programme de formation adapté et suffisamment anticipé.

Pour le recrutement, nous demanderons aux entreprises d'être parties prenantes du processus de recrutement et d'accueil des personnels. Nous ferons une large information sur les prévisions d'effectifs, sur les emplois disponibles et les profils recherchés et nous demanderons aux entreprises de prévoir des actions d'insertion en faveur des publics en difficulté. Ces mesures sont efficaces à Flamanville 3 ; le chantier est en cours et on a à peu près 45 % de l'effectif qui sont des travailleurs locaux.

Pour ce qui concerne la formation, EDF travaillera dans le cadre d'une œuvre collective avec l'État, le Conseil régional, Pôle Emploi, la Maison de l'emploi et de la formation de Dieppe et les financeurs de la formation professionnelle, donc la Région Haute-Normandie.

D'abord, on définira les dispositions les plus appropriées pour préparer les demandeurs d'emplois qui voudront travailler sur le chantier de Penly. Dans un premier stade, on commencera par un diagnostic sur l'offre de formation existante et souhaitable, sur les stages à prévoir et aussi sur la caractérisation des niveaux des demandeurs d'emploi. Les premières actions devraient concerner les métiers du BTP (coffreurs, bancheurs, ferrailleurs, grutiers, conducteurs d'engins), puis viendra le tour des métiers de l'électromécanique (tuyauteurs, soudeurs, etc.).

Pour la construction de Penly 1 et 2, le plan de formation avait porté sur plusieurs centaines de milliers d'heures de formation et Penly 3, compte tenu du travail à réaliser, devrait aboutir à un plan de formation au moins aussi important. Si l'on regarde ce qui s'est fait sur Flamanville 3, pour favoriser les recrutements locaux et adapter les compétences des demandeurs d'emploi, un très important programme de formation professionnelle a été déployé, financé par le Conseil régional de Basse-Normandie, mais aussi par Pôle Emploi, qui a représenté environ 250 000 heures de formation à ce jour. Cela a concerné plus de 400 personnes, 250 environ pour le génie civil, plus de 170 pour les métiers de la métallurgie et environ 85 % des personnes qui en ont bénéficié ont été embauchées par les entreprises sur le site.

On a aussi mis dans nos contrats à Flamanville une clause pour favoriser l'insertion des publics en difficulté et leur retour à l'emploi, par exemple pour des jeunes qui n'ont jamais été dans le monde du travail, mais aussi pour les personnes qui sont aux minima sociaux, et EDF a demandé aux entreprises de s'engager sur un niveau de recrutement de ces personnels jusqu'à 5 %. À ce jour, cela a permis de recruter 160 salariés dans ce monde de public en difficulté.

Enfin, pour ce qui concerne l'accueil des salariés en déplacement sur le chantier, l'objectif est clair : donner aux personnes qui travaillent sur le site de Penly des conditions de vie aussi proches que possible de celles de la population locale. Le meilleur outil pour cela est ce que nous appelons le « grand chantier ». Le grand chantier est une qualification qui est attribuée et orchestrée par les pouvoirs publics. Au-delà de l'objectif sur les conditions de vie, il a aussi plusieurs buts qui visent à ce que la période du chantier se passe de la meilleure façon possible. D'abord, cela permet d'adapter l'équipement collectif du territoire aux conditions nouvelles créées par le chantier. Cela permet aussi de développer le recours à l'emploi local

en favorisant l'embauche et la formation professionnelle, comme je viens de l'expliquer. Cela permet d'anticiper aussi la phase d'après-chantier.

Si le projet Penly 3 est décidé, EDF demandera aux pouvoirs publics la mise en œuvre de la procédure de grand chantier. Dans un premier temps, il faudra estimer les besoins en logements, mais aussi les meublés, chambres d'hôtes, d'hôtels, foyers, caravanings, etc., il faudra prendre en compte les besoins de toutes les catégories de travailleurs en prenant en compte leur mode de vie personnel, en famille ou célibataire, et en fonction aussi de la durée de leur séjour. Construire, réhabiliter, aménager, tout cela prend du temps, donc il faudra que l'on se mette au travail très vite si le projet est confirmé. C'est un des enseignements de Flamanville 3, on ne part jamais assez tôt.

Il y a aussi d'autres enseignements. À Flamanville, l'accent avait été mis sur l'hébergement, mais des aspects de la vie sociale et culturelle avaient été sous-estimés – ce sont des choses qui peuvent paraître simples mais qui contribuent grandement à ce que cela se passe bien –, par exemple, la mise en place de moyens de communication multimédias pour permettre aux personnels déplacés d'avoir une communication correcte avec leur famille ; cela concerne aussi la mise à disposition de lieux de détente à proximité des hébergements et un accès plus facile aux équipements sportifs et culturels.

Après ce tour d'horizon dédié à la période du chantier, je passe la parole à Philippe Sasseigne pour la phase d'exploitation.

M. SASSEIGNE.- Bonsoir. Je m'appelle Philippe Sasseigne, je suis directeur adjoint de la Division production nucléaire, qui exploite les 19 sites nucléaires actuellement en production sur le territoire. Auparavant, j'ai été directeur de deux centrales nucléaires, à Golfech, d'une part, près d'Agen, et au Blayais, en Gironde. Je vais évoquer les conditions de travail et de vie des prestataires mais, avant d'aborder ce sujet, je pense qu'il est important de bien préciser qui sont les prestataires qui travaillent dans nos centrales nucléaires. Je rappellerai, pour commencer, qu'il y a 20 000 agents EDF qui travaillent au sein de nos centrales nucléaires dans les domaines de l'exploitation, de la maintenance et beaucoup d'autres domaines et spécialités. Il y a également 20 000 prestataires qui interviennent soit à temps plein, c'est-à-dire prestataires permanents, soit à temps partiel, sur nos installations, puisque, comme vous allez le voir, nos activités ont un caractère saisonnier.

Ces 20 000 prestataires, quand on regarde d'un peu plus près, environ 5 000 sont des prestataires permanents, c'est-à-dire qu'ils sont affectés à un seul site, environ 5 000 travaillent majoritairement sur un site mais également sur les sites de proximité, encore 5 000 sont affectés régionalement, c'est-à-dire qu'ils travaillent sur les différents sites de la région – ici, nous sommes sur la plaque nord-ouest – et 5 000 se déplacent sur beaucoup de centrales tout au long de l'année, donc environ un quart qui font énormément de déplacements parce que leur spécialité fait qu'ils interviennent sur les opérations les plus délicates dans le domaine de la maintenance.

Les prestataires que nous utilisons, le choix a été fait dès le démarrage du programme nucléaire, c'est-à-dire il y a une trentaine d'années, de confier à des entreprises prestataires la majeure partie des interventions saisonnières en arrêt, tout simplement parce que le volume d'activité à réaliser est très important : plus de 1 000 personnes interviennent souvent durant

un arrêt de tranche qui dure de cinq à six semaines, parfois plus, suivant le type d'arrêt de tranche ; on en fait un chaque année ou tous les 18 mois suivant le type de centrales. Les prestataires qui viennent sur nos centrales appartiennent tous à des entreprises qualifiées, appartiennent en général tous à des grands groupes que tout le monde connaît (Areva, Alstom, Bouygues, Vinci) ou à des entreprises de type PME spécialisées dans un certain nombre de domaines, par exemple les contrôles métallurgiques que nous sous-traitons également. Nos prestataires sont des professionnels ; ils disposent de capacités de mobilisation et de compétences très spécialisées et, pour nous, c'est la garantie d'une maintenance de qualité.

Aujourd'hui, les entreprises avec qui nous travaillons depuis de nombreuses années sont des partenaires et des acteurs incontournables de la maintenance des centrales nucléaires. Nous ne sommes pas les seuls, bien sûr, à utiliser des prestataires et, d'ailleurs, certains de nos prestataires travaillent pour d'autres donneurs d'ordres. Si on prend l'exemple tout simple des raffineries de pétrole, elles utilisent également beaucoup de prestataires lors de leurs opérations de grandes révisions, à l'identique de ce que nous pouvons faire.

En matière de prévention, nous appliquons exactement le même régime et les mêmes règles à tous les intervenants dans nos centrales, qu'ils soient agents EDF ou prestataires. Tous sont donc soumis aux mêmes conditions d'intervention, ils bénéficient de la même protection vis-à-vis des risques et, et c'est très important, des mêmes formations, notamment pour être travailleur DATR, donc pouvoir travailler dans les zones contrôlées dans les centrales nucléaires, qui sont obligatoires et du même suivi médical qui est, lui aussi, obligatoire.

Depuis plus de 15 ans, nous avons travaillé et mené des actions communes avec les entreprises prestataires pour améliorer la radioprotection des intervenants, pour améliorer la sécurité au travail, pour stabiliser les emplois, pour détecter d'éventuelles situations de sous-traitance anormales, le tout, bien sûr, en veillant à améliorer, parce que c'est notre priorité, la sûreté et la qualité des interventions.

La priorité d'EDF dans toutes ses centrales est, bien sûr, d'améliorer la sûreté en permanence et, pour cela, il n'y a pas d'autre façon que de travailler sur la sécurité et la sérénité du personnel, quel qu'il soit, qui intervient. Nous avons signé une charte il y a plusieurs années avec les organisations professionnelles du nucléaire et les engagements que nous avons pris, nous et les prestataires, au travers cette charte, ont été à l'origine de nombreuses avancées significatives que j'illustrerai juste après, notamment une diminution importante de la dosimétrie individuelle et collective et une amélioration des conditions de travail et de vie des intervenants.

On peut également citer ce que nous avons fait depuis 2004 : la mise en place de commissions interentreprises paritaires pour la sécurité et les conditions de travail ; ce sont des lieux de concertation, d'élaboration de propositions concrètes. Les salariés disposent également d'instances d'écoute – sur chaque site, il y a une instance d'écoute –, qui existent depuis plus de 10 ans, instances d'écoute et de suivi qui leur permettent de signaler, de façon anonyme s'ils le souhaitent, toute situation anormale.

Pour ce qui concerne les conditions de vie hors travail, EDF passe de plus en plus de contrats pluriannuels avec les entreprises, ce qui donne de la visibilité et de la stabilité pour les entreprises et, bien sûr, pour ceux qui travaillent au sein de ces entreprises, et permet aussi de

mieux gérer le personnel et notamment la formation, le renouvellement et le développement des compétences de ce personnel.

Enfin, nous investissons pour contribuer à l'amélioration des conditions d'hébergement auprès des collectivités et des structures d'accueil, des professionnels, des particuliers, afin que tous ceux qui sont en déplacement puissent bénéficier de conditions d'hébergement adaptées.

Je vais donner des exemples de progrès concrets qui ont été réalisés. Le premier *slide* que vous avez là concerne les progrès en dosimétrie. Vous pouvez voir l'évolution de la dosimétrie entre 1992 et 2009 ; c'est la dose moyenne annuelle pour un intervenant en centrale nucléaire, pour tous ceux qui sont habilités à travailler sous rayonnements ionisants. Vous voyez la réduction, puisque nous partons de 4,6 et sommes à 1,37 l'an passé, donc divisé par plus que trois sur la période. Aujourd'hui, dans l'intercomparaison internationale, les centrales d'EDF obtiennent les meilleurs résultats dans le domaine.

L'objectif que nous nous sommes fixé sur le plan individuel est qu'aucun intervenant ne dépasse 16 millisieverts par an en portant l'effort sur les populations et les métiers les plus exposés, puisque, bien souvent, la dosimétrie intégrée en cours d'année dépend non pas du statut du travailleur mais bien plus du métier qu'il exerce, certains métiers étant plus exposés.

Pour mémoire, la limite réglementaire est de 20 millisieverts par an ; de 92 cas de doses comprises entre 16 et 20 millisieverts recensés en 2001, ce chiffre est déjà passé à 10 en 2009. Bien sûr, notre objectif est sans arrêt de réduire et de faire baisser cette dosimétrie individuelle, de même que la dosimétrie collective que j'ai présentée.

Par ailleurs, les efforts engagés ont également permis de réduire par deux la dosimétrie collective, comme je l'ai expliqué ; c'est la courbe que j'ai présentée tout à l'heure. Comme le nombre d'intervenants est à peu près stable, la dose moyenne par intervenant a été divisée par deux, ainsi que je l'ai expliqué.

Autre point pour illustrer les progrès que nous faisons, nous interrogeons, au travers d'enquêtes de satisfaction, chaque année, les prestataires. Les résultats que je vous présente sont ceux de l'enquête de 2009 ; sachez que cela concerne près de 2 500 questionnaires qui ont été remplis par les prestataires lors des arrêts de tranche, puisque c'est là qu'il y a le plus de prestataires qui interviennent sur nos centrales. Cette enquête est effectuée par le centre de recherche en gestion de l'école Polytechnique. Les résultats, vous pouvez les constater comme moi : très majoritairement, les personnes interrogées sont satisfaites de l'accueil, sont satisfaites de l'hébergement (75 %), 90 % sont satisfaites de la sécurité et de l'environnement des chantiers – c'est d'ailleurs le score où l'on progresse le plus régulièrement chaque année – et, enfin, 84 % sont satisfaites de travailler dans une centrale nucléaire.

M. HELM.- Merci pour cette présentation. Vous aurez, bien sûr, l'occasion, lorsque l'on fera les échanges avec la salle, de poser toutes les questions ou de donner vos avis.

Je vais maintenant passer la parole du côté des salariés, avec l'association Santé/Sous-traitance représentée par M. Billard.

M. BILLARD.- Bonjour. Je me présente, Philippe Billard, salarié de la sous-traitance du nucléaire, je devrais dire « ex-salarié » de la sous-traitance du nucléaire puisque je suis aujourd'hui sorti des centrales et ai une procédure de licenciement qui dure depuis mai 2006. Cette procédure de licenciement est en rapport avec mes interventions en tant que représentant du personnel de la sous-traitance sur la centrale de Paluel notamment.

Ils vous ont donné des chiffres que j'aurais dû vous donner ; ils les ont donnés, c'est très bien... Je dirai simplement qu'aujourd'hui on est là mais on n'a rien à vous vendre, on n'est pas là pour vous mettre de la poudre aux yeux, on est là pour vous dire la vérité. On aurait souhaité apporter cette preuve que vous puissiez vous rendre sur les sites nucléaires et constater les conditions de travail des salariés de la sous-traitance en « *direct live* », comme on dit.

Nous expliquons le pourquoi de la sous-traitance dans le nucléaire par le fait qu'il y a aussi cette responsabilité pénale qu'EDF cherche à faire supporter à d'autres entreprises pour ne pas être poursuivie, notamment sur tout ce qui est maladie professionnelle due aux rayonnements ionisants et autres produits cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques [=CMR].

Deuxième point, sur le suivi médical, on n'a absolument pas le même suivi médical que les agents EDF puisqu'aujourd'hui, sur le site de Paluel pour prendre un exemple, on a trois médecins du travail, six ou sept infirmières, avec une secrétaire médicale, pour 1 200 agents EDF ; pour ce qui me concerne, je suis suivi par l'Institut de santé au travail de Fécamp, par un médecin qui suit 4 000 salariés, dont 500 salariés du nucléaire. On voit donc bien que le suivi médical n'est pas égal pour tout le monde.

On n'a aucune fiche d'exposition quand on est exposé à des CMR ou agents chimiques dangereux, on sort du nucléaire sans suivi médical après avoir fini de travailler, on n'a aucun suivi médical, alors qu'on prend quand même, et on tient à le répéter, 80 % des expositions sur les centrales nucléaires.

Pourquoi EDF sous-traite ? Pour casser un peu la construction syndicale, puisqu'aujourd'hui, si je prends le cas de plusieurs sociétés, nous sommes appelés, en tant que représentants du personnel, à représenter plusieurs centaines de salariés sur tout le territoire français. Chez les agents EDF, ils sont représentants du personnel sur leur site. Il est extrêmement difficile pour nous de pouvoir construire de la revendication. C'est important... Quand on intervient en tant que représentant du personnel chez EDF, si nos interventions sont un peu trop présentes et si cela se dit un peu trop à l'extérieur, on subit les procédures de licenciement. On est harcelé en permanence, on n'a plus le droit de distribuer des tracts avec les copains d'EDF sur les sites. Bruno, tu pourras intervenir tout à l'heure pour expliquer ce qui s'est passé sur Paluel.

C'est difficile pour nous. Franchement, dans ces entreprises, on souffre, on souffre de ne pas pouvoir faire notre travail, de ne pas pouvoir revendiquer, de ne pas pouvoir être reconnu et de ne pas avoir de suivi médical ; c'est extrêmement important. EDF a dit tout à l'heure qu'aujourd'hui, on prenait moins de doses. Yves expliquera pourquoi on prend moins de doses aujourd'hui.

Nous allons plus loin dans nos demandes en tant que salariés de la sous-traitance ; nous demandons :

- l'obligation d'établir par EDF et ses entreprises sous-traitantes un bilan sanitaire de tous les salariés sous un contrôle de statut public, pour permettre une indépendance totale ;
- un suivi médical relatif aux expositions cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques, agents chimiques dangereux, ainsi qu'à toutes les atteintes à la santé des salariés de la sous-traitance ;
- à EDF et ses entreprises sous-traitantes de respecter l'obligation de prévention d'exposition aux risques CMR, ACD et autres atteintes au travail ; nous disons que tout cela doit passer par le remplacement de ces atteintes ;
- la création de CHSCT de site ;
- de fournir toutes les fiches de sécurité de chaque produit avant chaque utilisation, afin d'adapter la prévention collective et individuelle ;
- l'obligation à EDF et à ses entreprises sous-traitantes de fournir la fiche de sécurité au dossier médical du salarié exposé ;
- de garantir la protection collective et individuelle ;
- de diminuer la dosimétrie annuelle de 20 millisieverts à 5 millisieverts/an ;
- qu'une étude soit faite sur les faibles doses sur les salariés de la sous-traitance ;
- de donner une dose de 200 millisieverts maxi/vie ;
- de considérer l'exposition aux rayonnements ionisants en pénibilité, donnant droit à un départ anticipé à la retraite à 55 ans, à taux plein, avec la garantie de maintien du salaire de 75 % ;
- de garantir la retraite de cette cohorte de salariés ; celle-ci devra se faire par EDF et les entreprises sous-traitantes ;
- de faire le suivi médical sur le site de rattachement du salarié ; c'est important, parce que la prévention, c'est sur le site, elle ne peut pas se faire à l'extérieur, elle ne peut pas se faire non plus par nos médecins du travail de la sous-traitance, puisqu'ils n'ont pas accès aux sites et ont, de toute façon, très peu de temps à consacrer aux salariés de la sous-traitance du nucléaire ; je répète que quand ils ont 4 000 salariés à suivre, c'est un tiers de leur temps à passer à la prévention pour 4 000 salariés ;
- l'arrêt de la sous-traitance « en cascade » qui apporte son lot d'accidents du travail et autres ;
- de respecter un statut unique, une grille de salaires unique pour tous les salariés de la sous-traitance, qu'ils soient français ou étrangers ; ce statut et cette grille de salaires devront être négociés par les représentants des salariés de la sous-traitance après consultation nationale de ceux-ci.

L'important pour nous est de déclarer à la CPAM [Caisse Primaire d'Assurance Maladie] tout accident de contamination ou d'irradiation par rayonnements ionisants, parce que cela ouvre un dossier à la CPAM et si le salarié déclare une maladie plus tard, le dossier sera déjà ouvert.

Je voulais revenir aussi sur les accidents du travail. EDF dit qu'il y en a de moins en moins, mais je voudrais expliquer quand même la pression mise sur les salariés de la sous-traitance quand ils sont en accident de travail, les employeurs viennent jusqu'aux urgences ; à l'hôpital de Dieppe notamment, sur un accident d'un salarié de chez Endel, le chef d'agence est venu directement voir le salarié qui était en train de se faire soigner pour ne pas qu'il se mette en

accident de travail, parce que cela donnait des pénalités à l'entreprise et risquait de lui faire perdre le marché ; il s'est fait mettre dehors par le médecin urgentiste qui était là, qui était en train de le soigner. Grosse pression... Ils arrivent même à mettre des taxis à disposition pour aller chercher les salariés chez eux, pour éviter qu'ils se mettent en arrêt.

Je voulais parler aussi des marchés... En fait, nous, salariés de la sous-traitance, n'avons pas de CDI, nos contrats de travail ne sont pas des contrats de travail à durée indéterminée, ce sont des contrats de travail à durée déterminée, puisqu'EDF ne nous donne les marchés que pour cinq ou six ans ; ce sont des CDI précaires. Tous les cinq à six ans, nous sommes appelés à changer d'entreprise, changer de convention, avec, à chaque fois, des pertes de salaire tirant tout cela à la baisse. On pourra apporter les preuves, notamment au travers du film qu'Alain de Halleux a tourné sur la sous-traitance du nucléaire, dont j'ai oublié le nom, où des salariés de la centrale de Cruas sont obligés de se mettre en grève de la faim pour essayer de conserver le peu d'acquis qu'ils ont.

À chaque fois, EDF se targue de dire : « *Nous tirons tout vers le haut* », mais en fait, à l'intérieur, tout est tiré vers le bas.

Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions, peut-être pour être un peu plus précis dans ce qu'on vit. Ce n'est pas évident pour moi parce que j'en suis sorti, cela fait quatre ans qu'ils m'ont sorti de leur centrale, je le répète, pour être intervenu notamment lors d'un arrêt de tranche sur le cas de légionellose à la centrale de Paluel où deux salariés avaient contracté la légionellose ; on a fait un droit de retrait collectif qui a duré deux jours. Vous pouvez avoir la garantie que partout, le chef de la centrale, avec les dirigeants de la centrale de Paluel, ont galopé dans tous les couloirs pour nous faire reprendre le travail – Yves, tu étais présent, tu pourras l'expliquer –, pour dire qu'il n'y avait aucun danger, qu'on pouvait reprendre le boulot, les douches seront prises sur la tranche d'à côté, il n'y avait aucun danger, tout était garanti, on pouvait y aller.

J'ai, de mon côté, fait un droit d'alerte avec Yves et le syndicat de la CGT, puisque je suis aussi à la CGT chez EDF GDF Suez, sur une rupture de gaine de la tranche 4 de Paluel, 2006 ; cela n'a vraiment pas plu à la direction d'EDF et tout a été fait pour me sortir du nucléaire. J'ai des collègues présents dans la salle, plusieurs salariés prestataires ; vous pouvez aller à leur rencontre à la sortie des sites pour discuter avec eux, ils vous expliqueront ce qu'ils vivent. En quatre ans, on me dit que cela s'est dégradé encore à une vitesse... C'est énorme ! Je veux surtout dire l'atteinte qu'ils portent à notre construction en tant que salariés de la sous-traitance. Dès qu'un de nous bouge, bing, c'est le fusil sur la tempe et : « *Soit tu la fermes... Soit tu es de notre côté, soit tu ne l'es pas, mais si tu n'es pas de notre côté, tu ne resteras pas* ».

Nous sommes plusieurs à le vivre ; les salariés de Polinorsud ont fait une grève il y a quelques années pour réclamer – tu pourras expliquer aussi, Bruno, si tu veux – des augmentations de salaires, la reconnaissance de la pénibilité au travail et autres. Le directeur de la centrale ne s'est pas gêné pour les « foutre » au tribunal tout de suite pour les empêcher de revendiquer. Je suis prêt à répondre à vos questions si vous en avez après. (*Applaudissements.*)

Je passe la parole à Yves.

M. HELM.- Merci, Monsieur Billard. Comme je l'avais indiqué, on passera la parole à la salle après l'intervention de M. Adelin, de la CGT. Je vous laisse la parole, Monsieur Adelin.

M. ADELIN.- Bonsoir tout le monde. Tout d'abord, la CGT tient, en introduction à cette intervention, à rappeler qu'elle est favorable au nucléaire civil, qu'il soit médical pour soigner les être humains ou bien pour produire de l'énergie et notamment de l'électricité. Cela fait déjà l'objet de notre cahier d'acteur et de plusieurs interventions. C'est à ce titre que nous sommes favorables pour la construction de l'EPR à Flamanville et, évidemment, à Penly.

Cela étant dit, la CGT estime que son positionnement doit aussi prendre en compte le fait que le nucléaire doit être exploité dans une totale transparence et dans le cadre d'un contrôle démocratique renforcé par les citoyens et les salariés du secteur, par le biais de leurs élus et représentants. Aussi, sur le thème de ce jour consacré aux conditions de vie et de travail des salariés du nucléaire, la CGT rappelle qu'elle a recueilli près de 60 % des voix des agents EDF et des salariés prestataires permanents sur les 19 centrales nucléaires d'EDF lors des dernières élections professionnelles, ce qui la fonde à pouvoir s'exprimer au nom de ceux-ci, et que la direction d'EDF serait bien inspirée de prendre en compte nos interpellations et nos propositions.

Concernant les agents EDF, ceux-ci ont commencé à connaître une importante dégradation de leurs conditions de travail à partir du début des années quatre-vingt-dix, lorsque les directions ont décidé de gérer le parc électronucléaire comme une entreprise comme une autre, c'est-à-dire pour faire du profit, afin notamment de dégager des dividendes pour l'unique actionnaire de l'époque, c'est-à-dire l'État, et jouer sur le Monopoly de l'international suite à la privatisation du secteur électrique un peu partout sur la planète.

Des dizaines de milliards d'euros ont ainsi été dégagés, au détriment des moyens humains et matériels nécessaires à un fonctionnement optimal des installations de production, qu'elles soient nucléaires mais aussi hydroélectriques, thermiques à flamme ou bien sur les réseaux de transport et de distribution de l'électricité. Ainsi, en deux décennies, de très nombreux agents EDF des centrales nucléaires ont souffert de voir leur travail d'ouvrier, d'employé ou de technicien intervenant directement sur les installations ou participant au processus de fonctionnement, être sous-traité. Ainsi, en une vingtaine d'années, la sous-traitance des activités de maintenance est passée d'une situation minoritaire à un taux de 80 %. Ce sont des milliers d'agents EDF dans le nucléaire qui ont souffert d'avoir dû se reconverter, non pas parce que leur travail qu'ils aimaient avait disparu, mais parce qu'il avait été transféré à d'autres salariés, à la sous-traitance. Ainsi, les agents EDF qui auparavant faisaient le travail sont, pour beaucoup, devenus chargés de contrôle, puis chargés de surveillance ou, pour d'autres, facilitateurs pour l'intervention des salariés prestataires.

Par ailleurs, beaucoup des agents EDF souffrent non seulement de ne plus maîtriser entièrement leur travail mais aussi de ce rôle, en quelque sorte, de flicage qu'on leur impose vis-à-vis de leurs collègues salariés prestataires.

D'autre part, nombre d'agents EDF souffrent de l'incertitude de savoir si, à l'avenir, leur actuel travail ne sera pas, lui aussi, sous-traité, et de devoir ainsi se reconverter une nouvelle fois. Beaucoup d'agents EDF aussi se plaignent de ne plus avoir le temps et les moyens de

pouvoir transmettre leur savoir à de jeunes embauchés, car pendant des années, la direction d'EDF, pour cause de rentabilité financière, n'avait pas anticipé les départs à la retraite au niveau requis, malgré les alertes de la CGT.

Trois autres gros points noirs marquent aussi la dégradation des conditions de travail des agents EDF et, pour nombre d'entre eux, leur souffrance.

Premièrement, ces agents qui, il y a 20 ou 30 ans, avaient été formés avec le souci du travail bien fait où leur contremaître leur disait : « *Prends ton temps, cela doit être parfait, tu travailles dans le nucléaire* », ont dû entendre de nouveaux discours : « *Tu dois toujours travailler plus vite pour toujours raccourcir les arrêts de tranche. Tu dois toujours travailler plus et mieux avec moins de moyens ; sinon, EDF ne sera plus compétitive* ».

Deuxièmement, nombre d'agents EDF ont souffert de voir l'état de leurs installations se dégrader petit à petit par manque de moyens d'entretien. D'ailleurs, la direction d'EDF ne cachait rien, en présentant au personnel et à ses représentants son objectif appelé alors « allègement des programmes de maintenance » il y a quelques années.

Troisième et dernier point, pour mettre en œuvre cette nouvelle politique, il y a une vingtaine d'années, contre l'avis majoritaire du personnel et de ses représentants, la direction d'EDF a mis en place un management autoritaire où la reconnaissance du personnel serait plus actée dorénavant sur le savoir être ou le savoir plaire que sur le savoir-faire qui était auparavant la règle. À titre d'exemple, et même s'il ne s'agit que de la phase visible de l'iceberg de la souffrance et de la dégradation des conditions de travail des agents EDF, ces 20 dernières années, sur le parc nucléaire, ce sont plusieurs dizaines d'entre eux qui ont mis fin à leurs jours, pas nécessairement sur les centrales, mais les agents du parc nucléaire. Les directions d'EDF ont toujours tenté de minimiser la responsabilité des situations de travail dégradées dans ces décès, sauf qu'à chaque fois qu'il y a eu une expertise indépendante commanditée par les CHSCT sur la question, comme à la centrale nucléaire de Paluel, ce sont les conditions mêmes de l'exercice du travail qui étaient mises en cause. D'ailleurs, alors que l'écrasante majorité des proches des disparus souhaite, dans ces situations, tenter de refermer au plus vite cette plaie, les quelques rares familles qui ont voulu faire valoir la causalité du travail dans ces gestes de désespoir ont obtenu la classification de ces suicides soit en accident de travail, soit en reconnaissance de maladie professionnelle, avec le soutien de la CGT, comme dans les centrales nucléaires de Chinon et de Paluel dernièrement.

Concernant les conditions de travail des salariés de la sous-traitance, évidemment, malheureusement, la situation n'est pas plus brillante, bien au contraire. Comme nous l'avons dit précédemment, sur le parc nucléaire EDF, interviennent 20 000 salariés de la sous-traitance aux côtés des 20 000 agents EDF. Alors que la direction d'EDF ne cesse de dire qu'ils disposent des mêmes conditions de travail ou d'intervention que leurs collègues EDF, on se demande alors bien pourquoi ils ne sont pas embauchés par EDF. La raison en est simple : c'est pour faire de l'argent et externaliser les risques professionnels que la direction d'EDF a décidé, il y a une vingtaine d'années, de sous-traiter des parts de plus en plus importantes d'activité.

À la fin des années quatre-vingts, suite au retour d'expérience de l'exposition des rescapés aux explosions nucléaires d'Hiroshima et de Nagasaki, la Commission internationale de

protection aux rayonnements ionisants préconisait, pour faire simple, de diminuer la dose annuelle maximale admissible pour les salariés du nucléaire de 50 à 20 millisieverts, soit une diminution de 60 %. Est-ce un hasard, mais c'est au moment où cette préconisation internationale était reprise sous forme de directive européenne que la direction d'EDF décidait de sous-traiter massivement les activités de maintenance en centrales nucléaires qui, par nature, sont les plus exposantes aux rayonnements ionisants ? Bref, c'est au moment où les contraintes sociales devenaient plus importantes qu'EDF décidait de sous-traiter plus massivement.

Est-ce toujours un hasard, mais c'est dans la foulée, au milieu des années quatre-vingt-dix, que la direction d'EDF décidait de ne plus rémunérer les salariés prestataires en fonction de la réalité du travail effectué ? À l'époque, les salariés prestataires gagnaient approximativement comme leurs homologues agents EDF pour travail égal ; c'était le but des dépenses dites contrôlées. Depuis 15 ans, EDF passe ses renouvellements de marchés en appels d'offres au forfait et non plus sur des marchés de gré à gré auprès de quelques grands groupes ; cela a été annoncé tout à l'heure par la direction. Résultat des courses, si l'on peut parler ainsi : aujourd'hui, les salariés prestataires du nucléaire sont exposés à plus de 70 % des risques professionnels classiques (rayonnements ionisants, produits cancérigènes, mutagènes, reprotoxiques, accidents de travail et de trajet).

Concernant plus particulièrement les passations de marchés au forfait, c'est-à-dire, généralement, au moins cher, aujourd'hui, les salariés prestataires du nucléaire, dans leur majorité, sont rémunérés bien souvent sur la base d'un SMIG à peine amélioré et subissent l'annualisation de leur temps de travail, ce qui évite de leur rémunérer leurs heures supplémentaires ou leurs heures de nuit ou de week-end passées en arrêt de tranche, comme c'était le cas auparavant avec les dépenses contrôlées. En 15 ans, en euros constants, les salariés prestataires du nucléaire ont perdu de 30 à 50 % de salaire.

En cas de déplacements à plusieurs centaines de kilomètres de leur domicile, les salariés prestataires du nucléaire peuvent toucher comme indemnité journalière de grand déplacement de 50 à 60 euros par jour pour se nourrir, se loger, se déplacer, appeler leur famille, voire tenter de se distraire s'ils ne sont pas exténués après leur journée de travail en zone contrôlée.

Pire, à chaque renouvellement de marché pluriannuel de sous-traitance, c'est-à-dire tous les deux, trois, quatre, cinq ou six ans, les salariés prestataires du nucléaire sont menacés de perdre leur emploi, sauf si, pour certains d'entre eux, ils acceptent d'aller travailler à l'autre bout de la France, sur un autre site nucléaire, pour le compte de leur entreprise qui a perdu le marché ou bien, pour d'autres, d'être embauchés par l'entreprise retenue sur l'appel d'offres, mais à condition de renoncer à leur ancienneté, à leur classification, à leurs maigres augmentations de salaires difficilement acquises ces dernières années et, évidemment, comme l'a annoncé Philippe, de renoncer à leurs mandats d'élus du personnel ou de représentants syndicaux. À ce sujet, après une lutte de six mois d'une centaine de salariés sous-traitants de la centrale nucléaire de Cruas-Meysses en Ardèche fin 2007 - début 2008 pour exiger leur reprise intégrale avec leurs acquis sociaux auprès de la nouvelle entreprise retenue suite à un renouvellement de marché et face à la passivité d'EDF et le refus du nouvel employeur de s'exécuter, neuf de ces salariés représentants CGT sont rentrés en grève totale de la faim

pendant 10 jours, ce qui a conduit la population et les élus locaux, des maires, le député, à bloquer l'accès du site à la centrale pendant plus de 48 heures. Devant cette action, la direction d'EDF est intervenue pour exiger de la nouvelle entreprise prestataire la reprise intégrale des salariés.

Pendant l'action et dans les semaines qui suivirent, plus de 10 000 salariés du nucléaire d'EDF ont signé une pétition nationale de la CGT exigeant, dans l'urgence, pour tout renouvellement de marché sur le parc nucléaire, l'obligation de reprise de tous les salariés prestataires avec leurs acquis sociaux, puis, dans un deuxième temps, l'alignement des garanties collectives des salariés prestataires du nucléaire sur celles à minima des agents EDF, avec une obligation de sécurité d'emploi par rapport aux risques professionnels auxquels ils sont exposés. Enfin, suite à ces actions du personnel, la direction d'EDF décidait de faire une avancée, en s'engageant, fin 2009, à obliger les employeurs prestataires du nucléaire à devoir faire une proposition de reprise pour chaque salarié, avec leur ancienneté, leur classification et leur rémunération.

Même si à la CGT nous actons positivement cette avancée, nous déplorons qu'elle ne concerne que les 10 000 salariés de la sous-traitance présents en permanence ou quasi-permanence sur un même site et qu'en sont exclus les 10 000 nomades au gré des arrêts de tranche, ainsi que les intérimaires et les contrats de travail à durée déterminée.

Nous souhaitons aussi rappeler que 7 % des 20 000 salariés prestataires du nucléaire EDF sont intérimaires et que 4 % sont en contrat de travail à durée déterminée. La CGT exige leur passage immédiat en contrat de travail à durée indéterminée qui devrait être la règle en centrale nucléaire.

Dernier point que nous souhaitons aborder et qui confirme ce que vous a dit Philippe : il concerne le suivi médical des salariés de la sous-traitance. À la CGT, nous sommes clairs là-dessus, il n'est pas identique à celui des agents EDF ; nous aurons l'occasion de le développer avec des exemples concrets dans le cadre du débat.

Aussi – je conclus en deux lignes –, la CGT réitère une nouvelle fois sa proposition à la direction d'EDF d'ouvrir immédiatement une négociation nationale pour aligner les garanties collectives des salariés de la sous-traitance sur celles des agents EDF et d'améliorer globalement les conditions de travail de l'ensemble des salariés du nucléaire, qu'ils soient agents EDF ou prestataires. (*Applaudissements.*)

M. HELM.- Merci, Monsieur Adelin. Nous allons maintenant passer la parole à la salle.

Je voudrais rappeler quatre principes clefs pour la prise de parole. Premièrement, vous ne pouvez prendre la parole que lorsque vous avez le micro ; Paula, d'une part, et Jérôme, d'autre part, vous passeront ce micro pour la prise de parole. Deuxièmement, vous devez vous présenter ; le débat public n'est pas anonyme. Troisièmement, merci d'être synthétique car il y a encore trois cahiers d'acteurs à présenter. Merci d'essayer de ne poser qu'une seule question ou d'avoir un avis relativement court et le plus synthétique possible pour que tout le monde puisse s'exprimer. Enfin, nous donnerons la parole en priorité aux personnes qui n'ont pas encore eu l'occasion de s'exprimer au cours de ces réunions de débat public.

Qui souhaite la parole ? M. Blavette a eu l'occasion de s'exprimer mais s'il n'y a pas d'autre personne qui demande la parole, je vous la donne volontiers... Il y a une dame au deuxième rang...

Mme MALHERBE.- Je suis enseignante et j'habite à Yvetot. Nous avons écouté attentivement les différents discours. Nous savions déjà qu'EDF sous-traite la maintenance des centrales nucléaires, mais ce qui nous choque énormément, c'est la recherche des profits financiers, c'est la priorité actuelle, au détriment de la santé du personnel qui assure la sous-traitance, au détriment de la sécurité également. Nous sommes très inquiets, parce qu'on a beaucoup d'informations dans différents domaines, de différentes manières et on sait que les conditions élémentaires de sécurité ne sont pas toujours respectées. C'est une très grande inquiétude pour nous qui sommes membres de la population.

J'ai entendu sur France Inter, l'autre jour, Isabelle Autissier qui parlait de la rapacité financière dans un autre domaine, concernant la pollution dans le golfe du Mexique, à cause du manque de rigueur de British Petroleum qui n'avait pas financé une vanne de sécurité pour 500 000 dollars ; on voit le résultat maintenant, c'est une énorme pollution, dramatique pour la vie de la planète. Bien sûr, c'est un sujet différent, puisque c'est une pollution d'origine pétrolière.

Nous, membres de la population ici, en Seine-Maritime, sommes également très inquiets pour la sécurité de la population en ce qui concerne la sécurité dans ce domaine très grave du nucléaire.

Quand on écoute attentivement tous les discours, on s'aperçoit que, bien sûr, de la part d'EDF, tout est beau, tout est merveilleux, tout le monde il est beau, tout le monde il est gentil, mais quand on participe à des réunions d'information, quand on entend les personnes qui ont pris la parole tout à l'heure, nous sommes franchement choqués de voir les conditions de travail actuelles des personnels qui travaillent pour assurer la maintenance des sites de production nucléaire. On s'inquiète également du manque de formation de ces personnes, parce qu'on sait que des personnes qui travaillent sur les sites nucléaires ne maîtrisent pas la langue française, parce qu'elles viennent de pays étrangers. On se demande comment ces personnes peuvent respecter les consignes de sécurité.

Ma question est la suivante : quand va-t-on réagir et avoir d'autres objectifs – ma question est évidemment très naïve, elle va faire sourire –, quand va-t-on cesser de rechercher le profit financier au détriment de la santé des personnes humaines qui travaillent sur les sites et également toute la population qui vit dans la région, parce qu'on sait bien que s'il y a un gros problème – il y a déjà des problèmes et on n'est pas du tout informé –, quand il y aura un gros problème, il sera évidemment trop tard ?

Nous voudrions savoir ce que vous envisagez de faire. Quand on entend les discours de ces messieurs, ce ne sont tout de même pas des mensonges, il faut en tenir compte et nous attendons d'autres attitudes de la part d'EDF, parce que nous trouvons scandaleux que la santé des humains passe après la recherche des profits financiers. Que répondez-vous, s'il vous plaît ? (*Applaudissements.*)

M. HELM.- Ce n'est pas moi qui vais répondre mais on comprend bien votre question : compatibilité entre les profits et la sécurité et la sûreté, de même que la problématique de la formation de personnel étranger. Je laisse EDF répondre.

M. SASSEIGNE.- Je vais répondre. Cela étant, d'autres acteurs que moi pourraient répondre sur ce qui se passe dans les centrales nucléaires, sur la sécurité et sur la sûreté nucléaire ; je pense en particulier aux commissions locales d'information, qui ont un rôle important de communication auprès des populations, je pense, bien sûr, à l'Autorité de sûreté nucléaire qui, bien sûr, s'exprime très régulièrement sur le sujet, soit sur internet, soit *via* les médias.

Je vais donner l'appréciation d'EDF sur le sujet. En aucun cas le profit n'est la priorité dans les centrales nucléaires. La priorité dans les centrales nucléaires est la sûreté des installations et je pense que certains points que je vous ai montrés tout à l'heure, mais je pourrais en montrer d'autres, font que nous améliorons la sécurité et la sûreté de nos centrales au quotidien. Il faut tout de même savoir que nous faisons également l'objet d'inspections et de contrôles au niveau international. L'industrie nucléaire en France et de par le monde est l'industrie la plus contrôlée, contrôlée, bien sûr, par des organismes d'État, mais également par des organismes internationaux ; je pense que c'est aussi à eux qu'il faut poser votre question.

En ce qui me concerne, je réaffirme ici que la sécurité au sens large, donc la sûreté nucléaire, la radioprotection, la sécurité des intervenants, est la priorité au quotidien et que nous investissons tous les jours de l'énergie, du temps et de l'argent pour faire en sorte que cela s'améliore et que cela se voie, comme je l'ai montré tout à l'heure dans certains chiffres.

Si on voulait parler budget, puisque vous parlez d'aspects financiers, les budgets de maintenance de nos centrales augmentent régulièrement depuis bien des années, ils augmentent aussi parce que nos centrales vieillissent, nous sommes amenés à remplacer certains composants des centrales et c'est tout à fait normal. L'investissement que nous faisons dans le domaine de la maintenance est extrêmement important et croissant.

Si tout à l'heure il a été souligné qu'il y avait un volume de sous-traitance qui pouvait être supérieur à ce qu'il était auparavant, c'est parce que les besoins de maintenance et les volumes de maintenance ont été augmentés dans nos centrales de façon régulière et qu'en plus, j'ajouterai que pour réaliser les interventions de maintenance d'aujourd'hui, nous passons beaucoup plus de temps à les préparer, à les accompagner, à les encadrer. Certains regrettaient les 10 premières années des centrales nucléaires ; je peux vous dire qu'aujourd'hui, pour réaliser une intervention de maintenance, on prend beaucoup plus de précautions, on la prépare beaucoup plus en amont et on surveille et on contrôle beaucoup plus ce qui est fait dans ces interventions que ce que nous faisons auparavant.

Il y a 30 ans, je travaillais déjà dans les centrales nucléaires, je peux en témoigner, il y en a plein d'autres ici qui pourraient en témoigner, nous avons monté le degré d'exigence de façon considérable au travers de notre retour d'expérience, au travers du retour d'expérience international, au travers du retour d'expérience avec d'autres entreprises et, bien sûr, au travers de l'évolution des réglementations qui, dans le domaine du nucléaire comme dans

d'autres domaines d'ailleurs, font qu'aujourd'hui, les exigences, et c'est bien normal, sont beaucoup plus importantes.

M. HELM.- Y a-t-il dans la salle quelqu'un qui représente l'Autorité de sûreté nucléaire, l'ASN ? Oui.

Je vous laisse apporter également une réponse de l'ASN. (*Intervention hors micro dans la salle.*)

M. HOUDRE.- Si, puisque je viens de la centrale de Paluel où je faisais une inspection tout à l'heure. Je vais commencer par me présenter : Thomas Houdre, je suis le responsable de l'Autorité de sûreté nucléaire en Normandie. Ce serait probablement un peu long de resituer l'action de l'ASN globalement ; on a eu l'occasion de le faire lors d'une réunion publique précédente, je ne sais plus exactement à quelle date, à Envermeu.

L'ASN est l'autorité de contrôle ; c'est une autorité administrative indépendante. Quand on dit « autorité administrative indépendante », cela signifie autorité administrative qui ne dépend pas du gouvernement ; on rapporte directement au Parlement, Assemblée nationale et Sénat, aux parlementaires élus par la population, à qui l'on rend des comptes chaque année sur ce que l'on fait.

Typiquement, pour vous donner un ordre d'idée, on fait 800 inspections tous les ans sur les installations nucléaires. Pour une centrale nucléaire donnée, cela représente sensiblement 30 jours d'équivalent inspection tous les ans. L'ensemble des résultats de nos contrôles est mis en ligne sur notre site internet [www.asn.fr] que je vous invite à consulter et, chaque année, on fait un peu le bilan de notre action, que ce soit au niveau national, en donnant une appréciation globale sur ce qu'on pense d'EDF, mais aussi des autres exploitants : Areva, le CEA... On fait également une appréciation site par site ; on dit qu'on pense, par exemple, ceci de la centrale de Paluel, cela de la centrale de Penly. Ces choses sont également rendues publiques sur notre site internet, dans notre rapport annuel que nous faisons chaque année et que je vous invite, là aussi, à consulter.

On émet, en général, un jugement qui est de dire que, globalement, si on prend la situation des centrales d'EDF, au niveau de la sûreté des installations, on estime que la sûreté est globalement satisfaisante. Toutefois, on estime aussi qu'il y a toujours des progrès à faire et c'est clairement l'exigence de l'ASN qu'EDF ne se satisfasse jamais d'un niveau de sûreté qui soit atteint, d'un niveau de radioprotection qui soit atteint, mais cherche toujours, que ce soit au travers des investissements qu'EDF réalise, que ce soit au niveau de l'organisation qu'EDF met en place, à améliorer le niveau de sûreté global de ces installations.

Quand cela ne va pas, on le dit. Clairement, il y a des centrales sur lesquelles on estime que la situation dans tel ou tel domaine est moins bonne que dans d'autres et que donc, *a fortiori* dans ces centrales, des progrès peuvent être faits. Quand cela va bien, on essaye aussi de le dire. On ne prétend pas avoir un contrôle exhaustif de l'ensemble des opérations réalisées sur les centrales nucléaires. Toutefois, les quelques chiffres que j'ai donnés montrent qu'il y a une pression de contrôle sur les centrales nucléaires, et c'est tout à fait normal du fait des enjeux et des risques que présente potentiellement une activité nucléaire, qui font que c'est

effectivement une industrie à risque qui est contrôlée de manière rigoureuse et exigeante par une autorité indépendante.

M. HELM.- Merci. Il y avait une question sur la formation du personnel qui ne parlerait pas le français.

M. SASSEIGNE.- Lorsque nous réalisons des travaux de maintenance dans nos centrales, nous sommes soumis aux réglementations françaises et européennes et nous sommes amenés à faire des appels d'offres européens, suivant leur montant, et, dans certains cas, des prestataires qui viennent de pays de l'Union européenne sont amenés à intervenir sur nos centrales. Les règles lorsqu'ils interviennent sur nos centrales sont, bien sûr, les règles de sécurité, de radioprotection, et toutes les règles qui leur sont appliquées sont exactement les mêmes qu'à des intervenants qui seraient Français. Lorsqu'il y a des personnels qui ne parlent pas français, nous exigeons systématiquement dans nos contrats que dans chaque équipe de travail, il y ait une personne bilingue qui puisse faire le lien et « l'interprète », ne serait-ce que pour déchiffrer les panneaux, en tout cas, pour bien se comprendre lorsqu'il y a des briefings avant les travaux. C'est une exigence de nos contrats.

Il faut savoir que quand des intervenants qui ne sont pas Français interviennent sur nos centrales, ce sont souvent des travailleurs très spécialisés dans leur domaine – d'ailleurs, la loi française peut le demander dans certains cas – et cela correspond parfois à des mains-d'œuvre que nous ne trouvons qu'en nombre limité en France, parce qu'elles sont spécialisées. Certains groupes, Alstom par exemple, nous proposent parfois des équipes mixtes avec des intervenants français et des intervenants d'autres pays. (*Intervention hors micro dans la salle concernant le prix que sont payés les prestataires étrangers.*)

Bien sûr que non ! Quand un intervenant étranger intervient sur nos installations, l'obligation, et c'est la réglementation française qui l'impose, fait qu'il sera rémunéré à l'identique de ses collègues de travail qui seraient Français. (*Intervention hors micro dans la salle.*)

Ce n'est pas « en théorie », c'est vérifié, c'est contrôlé et je pense que les inspecteurs du travail en particulier peuvent le contrôler.

M. HELM.- Une autre question ?

M. FROISSARD.- Du collectif « Stop-EPR, ni à Penly ni ailleurs ». J'ai une question à Thomas Houdre : pouvez-vous nous parler de la sûreté de la centrale de Flamanville ? Comment la voyez-vous ? Est-elle globalement satisfaisante, inférieure à la moyenne, supérieure à la moyenne, par rapport à l'ensemble des centrales ? Flamanville, c'est là où l'on construit l'EPR.

M. HOUDRE.- Avec plaisir. Comme je le disais, pour les centrales nucléaires en fonctionnement, ce qui est différent du chantier de Flamanville, très clairement, et j'y reviendrai après, on émet un jugement global sur ce qu'on pense des performances d'EDF en matière de radioprotection, de sûreté nucléaire, de protection de l'environnement, un jugement moyenné.

Ensuite, on distingue site par site, dans chaque domaine, ce qu'on pense de chaque site. En l'occurrence, j'ai eu l'occasion de le dire publiquement à l'occasion de la conférence de presse que l'on tient annuellement au niveau régional, la semaine dernière, les performances en matière de sûreté de la centrale de Flamanville sont inférieures à la moyenne des autres centrales nucléaires. Cette situation dure d'ailleurs depuis quelques années et l'ASN estime que cette situation ne s'améliore pas suffisamment rapidement et a demandé à EDF, à la centrale de Flamanville en l'occurrence, de prendre des mesures pour y remédier.

Cela ne veut toutefois pas dire, même si la centrale de Flamanville doit faire des progrès, qu'il y a un problème de sûreté au niveau de la centrale de Flamanville. Le fait que des progrès puissent être faits est différent d'un niveau de sûreté qui serait insuffisant ; c'est la nuance que je souhaite apporter. Pour faire simple, pour finir sur Flamanville, nous leur avons demandé de faire des progrès mais nous estimons que le niveau de sûreté reste satisfaisant.

C'est un jugement qui vaut pour la centrale nucléaire de Flamanville qui est actuellement en fonctionnement et qui ne vaut pas pour le chantier de construction de Flamanville 3, essentiellement parce que les opérations réalisées sur le chantier de construction de Flamanville 3 sont faites par des équipes absolument distinctes de celles qui assurent l'exploitation de la centrale nucléaire de Flamanville. On émet aussi un jugement sur ce qu'on pense de la construction de Flamanville 3, notamment sur l'année 2009. Pour faire rapide là aussi, on avait, en 2008, constaté un certain nombre d'écarts, notamment dans les domaines de génie civil, qui n'avaient pas forcément de conséquence pour la qualité de la réalisation, puisque soit ils avaient été traités, soit c'étaient des écarts qui restaient relativement mineurs par rapport aux marges prises à la conception de l'installation. Ce sont des écarts que l'ASN a demandé à EDF de prendre en compte et d'en assurer le retour d'expérience.

L'ASN a constaté avec une certaine satisfaction que ces écarts avaient été bien pris en compte pour l'année 2009 et que la qualité de la construction s'était globalement améliorée en 2009, même si on a, là aussi, constaté des écarts... C'est inhérent à un chantier de cette ampleur. Sur un chantier qui réunit 3 000 personnes au maximum, il y a forcément des écarts, c'est inévitable ; l'important est de les traiter, de les identifier, de les gérer et d'en tirer les enseignements.

En revanche, typiquement, un point de vigilance que dit publiquement l'ASN est que nous avons constaté, objectivement, en 2009, des écarts dont au moins une partie des causes était liée à une pression trop importante du planning de construction et ce n'est clairement pas acceptable, même si, *in fine*, l'écart n'a pas d'impact sur la qualité de la réalisation. Le fait qu'il y ait un planning industriel qu'EDF s'impose de respecter ne doit pas porter préjudice à la qualité de la réalisation.

M. HELM.- Il y a une question de M. Correa.

M. CORREA.- Il y avait quelqu'un avant...

M. HELM.- Pardon... On va vous passer la parole, Madame.

Mme LEROY.- Écologie pour Le Havre. Je voudrais dire que notre association a posé une question le 18 mai, la réponse est arrivée le 28 mai ; il s'agit de la question n° 146 qui est relative aux conditions de travail. La réponse qui nous a été faite ne nous a pas vraiment satisfaits et nous l'avons trouvée incomplète. On va reformuler cette question, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté.

Par ailleurs, je voudrais faire remarquer que la mise en route du chantier, ce n'est pas tout de suite, ce n'est pas demain. Il faudra qu'il y ait une enquête publique, il faudra faire le génie civil, etc. Cela va prendre du temps.

Par ailleurs, il ne vous a pas échappé que nous sommes maintenant en Europe, avec une législation européenne. On a parlé il y a quelques années de la directive Bolkestein, du plombier polonais, etc. J'ai l'impression que quand EDF nous parle des conditions de travail, d'embauche, de salaire, de sécurité au travail, etc., en nous disant qu'ils vont faire au mieux dans le cadre de la législation française, EDF oublie que nous sommes en Europe. Actuellement, au niveau de l'Europe, il se renégocie des choses qui sont encore pires que ce qui était envisagé avec la directive Bolkestein et je pense qu'il serait intéressant que l'on s'intéresse à cette question.

M. HELM.- Une réponse de la part d'EDF sur ces obligations européennes pour les appels d'offres ?

M. DUPUIS.- Je note d'abord que vous allez reformuler la question n° 146 mais je note que vous l'avez posée le 18 mai et que vous avez eu la réponse le 28 mai ; c'est un point à souligner puisqu'on nous reproche plutôt, en général, d'être trop lents sur les réponses.

Pour ce qui concerne la directive européenne, je parle pour la phase chantier mais d'une façon générale, les achats faits par EDF et par les autres sociétés dans le domaine de l'électricité sont soumis à une directive, la n° 2004-17, qui oblige, au-delà d'un certain montant de travaux ou de services, à faire une publicité européenne, de façon à ce qu'il n'y ait pas de discrimination parmi les entreprises qui voudraient concourir à nos appels d'offres. Cela nous empêche notamment, sauf cas très particulier, de conclure des contrats en entente directe avec des entreprises.

Ce système n'est pas nouveau ; avant la directive 2004-17, il y avait la directive de 1994, de mémoire. Ce système fonctionne depuis bien longtemps. C'est ce qui conduit à ce que sur un certain nombre de contrats de fourniture, et Philippe le mentionnait tout à l'heure, des entreprises européennes interviennent dans nos centrales et sur nos chantiers mais, la plupart du temps, elles s'arrangent pour le faire dans le cadre de partenariats avec des entreprises françaises qui leur simplifient la tâche et leur permettent d'être plus efficaces.

Il est vrai que, de temps en temps, cela introduit une dose de concurrence, une dose d'émulation entre les entreprises. Pour autant, ne croyez pas que, de notre côté, cela nous conduit à acheter des prestations au rabais. Il est bien évident que dans le cadre de ces appels d'offres, nous ne lançons pas des appels d'offres au moins-disant, nous lançons des appels d'offres avec des spécifications très précises, très exigeantes, en particulier lorsqu'il s'agit de prestations de matériel concernant la sûreté, et, dans un certain nombre de cas, ces appels

d'offres sont attribués à la mieux-disance, c'est-à-dire que l'on prend en compte, au-delà du respect des spécifications, bien évidemment, l'aspect économique mais aussi d'autres aspects qui peuvent être liés à la sécurité, à la préservation de l'environnement, aux méthodes employées pour réaliser le travail.

Aujourd'hui, la situation n'est pas ce que vous pourriez décrire, à savoir une situation de jungle où ce seraient les entreprises les moins-disantes, les moins techniques ou celles sous-payant leurs employés qui rafleraient le marché. C'est tout l'inverse qui se passe.

M. SASSEIGNE.- Il faut ajouter également, je l'ai dit tout à l'heure, que les entreprises que nous faisons intervenir dans le domaine de la maintenance nucléaire sur les centrales en exploitation sont toutes des entreprises qualifiées. Nous avons un système de qualification propre à EDF, ce qui veut dire que lorsqu'une entreprise va se présenter, si elle n'est pas française et que nous faisons appel, par exemple, à une entreprise allemande ou espagnole, très souvent, ce sera une entreprise qui intervient dans les centrales nucléaires de ces pays et pas du tout une entreprise qui découvre à cette occasion le nucléaire, bien au contraire.

M. HELM.- Madame, vous souhaitiez refaire une intervention... Rapidement, s'il vous plaît ?

Mme LEROY.- Je remarque que vous avez très bien répondu à une question que je n'ai absolument pas posée, donc je la poserai par écrit. Il ne s'agissait pas de marché, d'appel d'offres... Ce n'était pas du tout cela mais je pense que la salle a très bien compris ; je la reposerai par écrit.

M. HELM.- Si vous le souhaitez, vous pouvez la reformuler, de façon à avoir une réponse qui puisse vous satisfaire autant que possible.

Une question de M. Correa, puis une question au fond de la salle et, après, on reprendra les cahiers d'acteurs ; il y aura un deuxième débat avec la salle après la présentation des trois cahiers d'acteurs.

M. CORREA.- Du collectif « Stop-EPR, ni à Penly ni ailleurs ». Une question à M. Philippe Sasseigne, puisqu'on a la chance de l'avoir parmi nous ce soir. Vous disiez que vous aviez exploité la centrale du Blayais ?

M. SASSEIGNE.- Oui.

M. CORREA.- À quel moment ?

M. SASSEIGNE.- J'ai été directeur de la centrale du Blayais entre 2006 et 2009.

M. CORREA.- C'est dommage que vous ne l'ayez pas été avant. Comme on est en train de parler de centrales en bord de mer, que ce soit Flamanville, Penly, Paluel, Gravelines et le Blayais... Le Blayais est situé dans l'estuaire de la Gironde, c'est bien cela ? (*M. Sasseigne acquiesce.*)

À côté de Bordeaux. En 1999, la centrale a été complètement inondée. C'est bien cela ?

M. SASSEIGNE.- Finissez votre question et je répondrai après peut-être.

M. CORREA.- Allons-y progressivement...

M. HELM.- Posez votre question, Monsieur Correa ! Ce sera plus simple.

M. SASSEIGNE.- Le sous-sol d'un bâtiment de la centrale a été inondé, ce qui est un peu différent.

M. CORREA.- C'est un peu différent mais il a été inondé, à tel point que M. le Préfet de la Gironde envisageait l'évacuation de Bordeaux. C'est bien cela ?

M. HELM.- Est-ce que vous pouvez poser la question ? Ce sera plus simple que de petits morceaux...

M. CORREA.- Cela vous intéresse de savoir ce qui risque de nous arriver avec notre centrale en bord de mer ? *(Les participants à la réunion répondent positivement.)*

Je ne sais pas, je vous pose la question comme cela... Je vous repose la question, Monsieur Philippe Sasseigne : est-ce que M. le Préfet de la région de Gironde avait envisagé l'évacuation de la centrale du Blayais lors de la tempête de 1999 ?

M. SASSEIGNE.- Absolument pas.

M. CORREA.- C'est Yann Arthus-Bertrand qui nous l'a dit il y a quelques mois en direct sur France Inter. De là à qualifier M. Yann Arthus-Bertrand de menteur, alors qu'il faisait des photos de reconnaissance et qu'il avait l'information de première main du pilote de l'hélicoptère... Vous mettez en doute ce que M. Yann Arthus-Bertrand a déclaré sur France Inter en direct il y a quelques mois.

M. SASSEIGNE.- Il se trouve que j'étais à la centrale nucléaire du Blayais le soir de l'inondation dont vous parlez, puisque j'ai fait une première période à la centrale nucléaire du Blayais et qu'en aucun cas, il n'a été évoqué ce que vous venez de dire. D'ailleurs, la centrale nucléaire, pour l'évacuer, comme elle était entourée d'eau, cela aurait été un peu compliqué...

M. CORREA.- Non, la population de Bordeaux.

M. SASSEIGNE.- Il faut savoir que lorsqu'il y a un événement significatif sur une centrale nucléaire, on peut déclencher, dans certains cas, ce que l'on appelle le « plan d'urgence interne », ce qui a été réalisé, ce qui permet aux pouvoirs publics de mettre en place leur dispositif de prévention. Nous sommes restés, comme toujours dans ce type de cas de figure, en relation avec les autorités, dont M. le Préfet, et en aucun cas ce qui s'est passé à la centrale nucléaire du Blayais n'aurait pu entraîner ou justifier ce que vous avez qualifié, c'est-à-dire l'évacuation des populations, puisque cet événement – après, on pourra aussi poser la question à l'Autorité de sûreté nucléaire – n'a donné lieu à aucune conséquence sur le plan de la sûreté, aucun rejet, bien sûr, dans l'environnement. Tout le retour d'expérience en a été tiré.

Il s'avère qu'il y a eu une inondation externe liée aux événements que tout le monde connaît de l'époque, tempête notamment dans le Sud-ouest de la France, et que les dispositions ont été prises suite à cet événement pour qu'il ne se reproduise pas. Encore une fois, a été inondé un sous-sol d'un bâtiment de la centrale et en aucun cas, contrairement à ce que beaucoup peuvent penser ou certains ont écrit d'ailleurs, les bâtiments réacteurs n'ont été affectés en quoi que ce soit.

M. CORREA.- Les murs ont été construits et se sont avérés insuffisants en hauteur par rapport à la suite des événements, semble-t-il.

M. SASSEIGNE.- Très clairement, il existait initialement une digue autour de la centrale nucléaire du Blayais qui a été rehaussée suite à l'événement et qui est aujourd'hui largement au-dessus du seuil qui a été calculé pour prendre en compte l'événement de 1999.

M. HELM.- Merci.

M. DAVID.- Je suis ingénieur géologue et habite en Haute-Normandie. Ma question se pose plutôt aux services de l'État. Je suis arrivé en retard, je ne sais pas s'il y a des représentants des autorités dans la salle...

M. HELM.- Je vous propose de poser votre question et si on a la réponse, on la formulera ; si on n'a pas la réponse, vous pourrez la mettre par écrit, de façon à ce que l'on puisse vous communiquer une réponse.

M. DAVID.- En fait, c'est plus une réflexion, une question que je me pose sur un sujet qui comporte autant de risques sur la santé humaine que la construction de ces nouvelles centrales nucléaires, risques en période de fonctionnement normal des centrales, puisqu'il y a production de déchets radioactifs et que, pour le moment, on ne sait pas trop quoi en faire ; il y a bien un laboratoire à Bure qui est en train d'être mis à l'essai, mais pour le moment, il n'y a encore rien de fait.

En cas de dysfonctionnement de ces centrales, on sait l'impact gravissime que cela peut avoir sur la population humaine et l'environnement. Pourquoi, sur des sujets aussi importants, n'y a-t-il pas recours à un référendum sur toute la population du pays ? Aujourd'hui, on veut nous mettre une nouvelle centrale en Normandie mais j'imagine que les autres régions seront concernées un jour. Alors pourquoi une telle opacité ou un tel manque de démocratie dans le choix énergétique en France ?

Pour terminer, j'ai eu cette réflexion, parce que récemment, j'ai lu un rapport d'un bureau d'études qui a étudié un scénario alternatif à ce choix de cette nouvelle centrale dans la région, avec d'autres choix énergétiques, en tablant sur la filière bois, sur les éoliennes, en diversifiant les énergies. Le scénario envisagé arrivait à une production équivalente au nouveau réacteur qui doit être mis en place, avec une création d'emplois bien supérieure à celle du projet du nouveau réacteur. Pourquoi la population n'a-t-elle pas le droit de choisir son mode d'approvisionnement en énergie et son avenir ? Doit-on aller vivre à l'étranger et y installer sa famille pour être sûr d'y vivre en toute sécurité ? (*Applaudissements.*)

M. HELM.- Je ne sais pas si un représentant de l'État est présent pour apporter une réponse.

La question que vous posez porte sur la participation de la population à s'exprimer sur des grands investissements qui structurent une région. Aujourd'hui, ce n'est pas prévu dans l'organisation même des débats et de la consultation des populations... Il n'y a personne pour répondre ? Non.

Je vous propose, puisque la question du référendum est déjà arrivée à plusieurs reprises au cours de ce débat, a été évoquée, de mettre votre question par écrit sur le site internet, de façon à ce que l'on puisse la communiquer aux autorités, pour que nous puissions avoir leur point de vue et leur réponse. *(Un participant demande la parole.)*

Je suis désolé, vous pourrez vous exprimer ensuite, on aura une deuxième partie de débat, car je ne voudrais pas qu'il soit trop tard pour la présentation des trois cahiers d'acteurs.

Je voudrais, juste avant de passer la parole à M. Fabiani, la donner à Didier Houi qui a une question à poser.

M. DUPUIS.- On pourrait peut-être apporter des éléments de réponse vu du maître d'ouvrage sur cette question.

M. JEANDRON.- Je vais me présenter, puisque je n'ai pas encore parlé. Je suis Claude Jeandron, directeur adjoint du développement durable et directeur de l'environnement d'EDF. Moi aussi, j'ai longuement travaillé dans le nucléaire où j'ai été, moi aussi, directeur de deux centrales nucléaires successivement. Il me semblait tout de même intéressant de noter deux choses. Je ne vais, bien sûr, pas répondre à la place des représentants de l'État, mais quand même, le choix de l'énergie nucléaire a été reconfirmé par la loi dite « loi POPE » de 2005, loi votée par la représentation nationale. Il ne s'agit pas d'un référendum mais quand même d'une prise de position des représentants du peuple à l'Assemblée nationale et au Sénat français.

Il y a eu une question sur les déchets nucléaires. Il est peut-être frustrant pour Monsieur qu'on lui réponde qu'il y a eu une réunion entière, la dernière, consacrée aux déchets nucléaires. Je voudrais simplement dire en quelques mots que dire qu'on ne sait pas quoi faire de nos déchets n'est pas tout à fait exact, puisque nous avons passé deux heures sur ce sujet la dernière fois. Ce n'est pas exact parce que, tout simplement, toutes les catégories de déchets ont maintenant une filière, c'est-à-dire un système de caractérisation de collecte et d'entreposage stockage parfaitement déterminé... *(Réactions dans la salle.)* ... à l'exception d'une catégorie qui est celle des déchets à haute activité à vie longue, pour lesquels le système de confinement, d'emprisonnement, de la matière nucléaire dans un verre est parfaitement qualifié maintenant et retenu par la France depuis déjà pas mal d'années et pour lesquels il reste à choisir le site de stockage en grande profondeur, dont le principe a été retenu par la loi de juin 2006, mais dont le lieu de stockage fait l'objet de recherches pour déterminer si les conditions géologiques que l'on trouve dans les couches d'argile de grande profondeur de Haute-Marne et Meuse peuvent convenir au confinement dans la très longue durée des matières nucléaires.

Excusez-moi, je fais, très résumées, nos discussions de la dernière réunion qui ont tout de même duré deux heures sur le sujet, mais je ne voulais pas laisser cette réunion complètement sans réponse.

M. HELM.- Merci de ces précisions. Je laisse maintenant la parole à Didier Houi.

M. HOUI.- J'aurais voulu avoir une précision. Un débat public sert à identifier des points de vue marqués, argumentés ; cela sert aussi à évacuer, si c'est possible, des malentendus.

Une question a été mentionnée à plusieurs reprises : y a-t-il une différence en termes de suivi médical entre les salariés d'Électricité de France et les salariés employés par des entreprises sous-traitantes ? Je pense qu'on peut avoir, sur des sujets de cette nature, des réponses claires et argumentées.

M. SASSEIGNE.- La réglementation qui s'applique en France, d'ailleurs, ne concerne pas que les salariés qui travaillent dans les centrales nucléaires. Je tiens à dire qu'il y a bien d'autres travailleurs en France qui peuvent être DATR [Directement Affectés à des Travaux sous Rayonnements] ; c'est le cas dans beaucoup d'hôpitaux, dans l'aviation civile, les pilotes de ligne ou les personnels navigants, et je passe beaucoup d'entreprises.

La réglementation est la même pour tous, chacun est soumis notamment *a minima* à une visite médicale annuelle, parfois plus en fonction des décisions et du suivi médical que souhaite engager le médecin du travail qui est concerné et il y a des examens spécifiques, avec un suivi médical spécifique, avec des examens de sang ou autres qui peuvent être plus approfondis à la demande du médecin. Ce qui apparaît et ce qui est mis en cause dans ce que j'ai entendu ou dans ce que j'ai lu, c'est l'aspect « combien de médecins pour combien de salariés ». La réglementation sur ce sujet existe et stipule, pour les salariés DATR, que 750 salariés doivent être suivis par un médecin si tous ces salariés sont DATR. Or, très souvent, les médecins des organismes interentreprises qui suivent les salariés du nucléaire suivent d'autres salariés qui ne sont pas DATR.

Dans les centrales EDF, on observe que, souvent, le nombre de médecins est supérieur à ce que demande la loi, il y a plus de médecins que le seuil de 750, puisqu'on trouve plutôt un médecin pour 400 agents, ce qui permet aux médecins d'avoir un temps pour des activités de prévention au sens large, de prévention sur tout ce qui concerne la santé et la sécurité au travail. Je dis ici que les temps passés sur le terrain, en particulier sur les chantiers, pour prévenir les problèmes de santé et de sécurité au travail par les médecins d'EDF dans les centrales d'EDF permettent et contribuent également à améliorer la santé et la sécurité, non seulement des agents EDF, mais des prestataires, puisque ces médecins peuvent intervenir sur des chantiers qui concernent indifféremment les uns ou les autres.

Le temps passé par les médecins des centrales nucléaires d'EDF dans ce cadre, puisqu'ils dégagent finalement plus de temps que les autres, contribue à améliorer les conditions de sécurité et les conditions de santé de tous les intervenants dans les centrales nucléaires et, d'ailleurs, c'est ce qui leur est demandé et c'est ce que l'on constate au quotidien dans nos centrales. Je répète que la réglementation applicable est la même pour tout le monde.

M. HELM.- Monsieur Adelin, vous vouliez apporter un complément, de façon rapide s'il vous plaît ?

M. ADELIN.- Il paraît parfois qu'un exemple vaut mieux qu'un long discours. La question n'est pas nécessairement le respect de la législation ; il n'y a pas de doute. Heureusement, on ose croire qu'elle est respectée en centrale nucléaire ! La question est de savoir si le traitement pour les salariés est identique.

On va donner un exemple. En juin 2008, un salarié de la centrale nucléaire de Cruas, en rentrant chez lui, à son domicile, décède d'une crise cardiaque. En février 2009, un salarié de la centrale nucléaire de Paluel, lorsque les portes d'un monte-charge se referment sur lui, décède d'une crise cardiaque. Fin d'année 2009, un salarié de calorifugeage, toujours salarié prestataire, intervenant à la centrale de Gravelines, au moment où il finit sa journée de travail, décède d'un malaise cardiaque. Dernièrement, à Chinon, il y a 15 jours ou trois semaines, un salarié, après sa journée de travail, décède visiblement d'un malaise cardiaque dans son gîte. Ce sont des salariés qui sont en âge de travailler. On peut légitimement penser, au risque de se tromper, qu'ils avaient un problème cardiaque qui semblait quand même à peu près évident à déceler, puisqu'ils sont amenés à décéder peu ou prou dans le cadre d'une activité professionnelle.

Jusqu'à preuve du contraire, alors qu'il y a 20 000 salariés prestataires du nucléaire et, à côté, 20 000 agents EDF qui interviennent, on n'a pas eu ces remontées du côté d'agents EDF. Je ne dis pas qu'il n'y a pas eu d'agents EDF mais, si cela se trouve, il y a eu plus de salariés prestataires que les quatre qu'on évoque.

En tout état de cause, que se passe-t-il quand il y a une visite médicale pour un agent EDF ? Le médecin du travail se rend compte qu'il a une pathologie, cela peut être un problème cardiaque ou autre, que fait-il ? Il met une restriction, ce que l'on appelle une « restriction médicale », il dira au salarié : « *Je vous autoriserai à intervenir jusqu'à la prochaine visite médicale sur un champ restreint d'activités* » ; cela peut être interdire d'aller en zone, interdire de grimper des crinolines, interdire de porter des charges.

Un salarié prestataire, imaginons même que le médecin du travail décèle ce problème cardiaque ou autre, quand le médecin va proposer au salarié prestataire : « *Je vais te mettre une restriction* », que va dire le salarié prestataire au médecin ? « *Vous êtes fou, mon patron me vire* », parce que, la différence, c'est la question sociale derrière : le salarié EDF a une forme de garantie de l'emploi, il ne sera pas viré, tandis que le salarié prestataire est viré. Son employeur va-t-il lui trouver un petit poste dans un petit coin ? Non, il va lui dire : « *Tu es calorifugeur, je ne peux pas faire autre chose pour toi que de faire du calorifugeage* ». Il est mort. Après, il joue avec sa vie et sa santé à la roulette russe ; c'est là qu'est la différence fondamentale.

Pourquoi est-ce qu'on se tue à vous dire depuis des années qu'il faut améliorer les conditions de vie et de travail des salariés prestataires du nucléaire et leur permettre d'avoir une sécurité d'emploi au même titre que les agents EDF ? C'est parce qu'ils sont les plus exposés aux risques. Il serait quand même un peu normal que les salariés les plus exposés aux risques soient les plus protégés socialement. Vous bénéficiez du statut national en tant que dirigeants

d'EDF mais, vu l'exposition aux risques des salariés prestataires du nucléaire, ne serait-il pas juste non plus qu'ils en bénéficient ? Je ne sais pas... Vous n'êtes pas exposés, vous n'avez pas des cumuls de doses de 1 500 millisieverts sur une carrière ! Cela se saurait. Ne serait-ce pas une justice ?

Je vais aborder un deuxième point mais très rapidement sur les conséquences. Il y a deux ou trois mois, un salarié, toujours malheureusement à Chinon, est gravement irradié à la main. Nous disons : « *gravement irradié à la main* » ; ce n'est pas le communiqué qu'a fait EDF. Le communiqué de la centrale nucléaire d'EDF de Chinon, c'est : « *Il a été irradié à la main 1,5 fois la dose annuelle admissible* » ; c'est comme si ceux qui faisaient des normes pour la dose annuelle admissible, on pouvait la dépasser allègrement sans que ce soit grave. Non, si c'est 1,5 fois la dose annuelle admissible, c'est qu'il y a un danger potentiel ultérieur pour sa santé, au salarié. Il est mis : « *Il n'y aura pas besoin d'un suivi médical renforcé pour le salarié* » ; c'est mis dans les communiqués.

En tout état de cause, puisque l'ASN est présente ici parmi nous, l'ASN, sur la région Centre, a fait une recommandation suite à cet incident, à cette grave irradiation pour le salarié, en disant, j'essaye de retenir à peu près la phrase : « *Cela milite pour une réinternalisation des activités de radioprotection sous-traitées* ». C'est l'ASN qui le dit, pas la CGT.

En tout état de cause, le salarié, ce salarié, même s'il pourra, après une mise au vert d'un an ou deux, retourner en zone contrôlée, on va discuter avec lui, on va lui dire : « *Psychologiquement, après cette grave irradiation, es-tu prêt à retourner en zone ?* », c'est un être humain quand même ! S'il n'est pas prêt à retourner en zone, que fait EDF pour lui garantir une pérennité d'emploi ? Ce sont les questions sociales qui sont posées.

C'est par rapport à l'exposition et à la somme de risques auxquels sont exposés les salariés sous-traitants du nucléaire qu'il faut une norme sociale d'un haut niveau qui les protège, et non pas une norme sociale de bas niveau.

J'en termine là, une grande partie, aujourd'hui, des salariés prestataires du nucléaire répondent de la convention collective Syntec, convention des salariés des bureaux d'études. Vous imaginez le rapport qu'il y a entre travailler dans une centrale nucléaire, exposée aux rayonnements ionisants, et une convention collective des bureaux d'études ! C'est complètement aberrant ! Et là, EDF a quand même les moyens de taper du poing sur la table ! C'est quand même vous qui décidez des entreprises qui interviennent ! (*Applaudissements.*)

M. HELM.- Je vais laisser la parole...

M. BILLARD.- Je voulais juste dire...

M. HELM.- Je vous remercie, mais vous interviendrez après.

M. BILLARD.- Il ne fallait pas nous faire intervenir...

M. HELM.- Si, mais vous interviendrez après. Je voudrais simplement laisser EDF répondre.

M. BILLARD.- Justement, ils pourront répondre quand j'aurai posé...

M. HELM.- Si vous avez un point, vous vous exprimerez après. (*Protestations dans la salle.*)

M. BILLARD.- De toute façon, EDF, ici, ils ont la majorité de la parole ! Je ne sais pas ce qu'on fait ici ! Moi, ce soir, je m'en vais ! (*Protestations dans la salle.*)

M. HELM.- Monsieur Billard, vous ne pouvez pas dire cela ! Je vous propose qu'EDF réponde et vous pourrez... (*Brouhaha.*)

M. HOUI.- Mesdames et Messieurs, écoutez, on ne peut quand même pas dire au cours de cette réunion, qui a été mise en place pour traiter ce sujet, que vous n'avez pas pu vous exprimer ; ce n'est pas vrai. Vous avez pu vous exprimer.

M. Adelin s'est exprimé déjà à deux reprises. Vous allez pouvoir intervenir à nouveau. (*Brouhaha.*)

M. HELM.- Il n'y a absolument pas que la parole à EDF, tout le monde peut s'exprimer... (*Protestations hors micro de M. Luengo.*) S'il vous plaît, Monsieur Luengo, pouvez-vous m'écouter deux minutes ? À partir du moment où des questions sont posées et qu'elles sont adressées à EDF, il est logique qu'EDF puisse répondre. (*Brouhaha.*)

Oui, ce sont des questions sur les conditions de travail.

M. BRISSET.- Les conditions de travail, nous les vivons, donc nous pouvons aussi bien répondre qu'EDF.

M. HOUI.- Mais Monsieur, vous allez avoir la parole !

M. HELM.- Vous allez pouvoir vous exprimer, puisque vous allez pouvoir présenter votre cahier d'acteur. (*Protestations dans la salle.*)

Est-ce qu'EDF veut répondre aux remarques de M. Adelin ? D'abord la parole à EDF et, ensuite, les personnes pourront s'exprimer.

M. SASSEIGNE.- Je pense que pour satisfaire un certain nombre de personnes dans la salle, il vaut mieux donner la réponse aux questions qui ont été posées aux représentants des prestataires, voire à certains médecins, puisque des questions concernent la médecine du travail en particulier et des questions concernent de très près les entreprises prestataires sur, notamment, les dispositions qu'elles peuvent prendre dans certains cas. Je sais que des dispositions sont prises, très clairement, qui vont dans le bon sens, lorsqu'il y a des incompatibilités entre la santé de certains travailleurs et les activités qu'ils ont à réaliser.

Je propose qu'on donne la parole aux entreprises prestataires ; je crois qu'elles sont représentées ce soir.

M. HELM.- Elles sont représentées et elles présenteront leur cahier d'acteur.

Monsieur Billard ?

M. BILLARD.- Je voulais juste revenir sur ce qu'Yves disait sur le suivi médical différent des agents EDF et des salariés prestataires. Je pense, et Yves pourra confirmer, que si un agent EDF déclare une maladie professionnelle comme un cancer, il va être accompagné par son médecin du travail qui va l'aider au montage de son dossier. Il y a toute une structure qui se fait chez EDF.

Chez nous, ce n'est pas le cas, le salarié se « démerde » tout seul, il est chez lui. Vous regarderez dans le cahier d'acteur, un des salariés de chez Endel - GDF Suez a contracté un cancer ; il est tout seul, laissé tout seul, aucun suivi médical adapté. Le jour où il a rencontré un problème de salaire, il a appelé pour me dire qu'il était malade et que cela faisait six mois qu'il ramait tout seul, de son côté, avec la maladie et la souffrance. C'est cette perte de salaire qui l'a amené vers moi. C'est moi, l'association et le syndicat CGT d'Endel - GDF Suez qui l'avons aidé dans la construction de son dossier de maladie professionnelle qui est aujourd'hui reconnue en maladie professionnelle.

Aujourd'hui, il est toujours à la maison mais perd énormément d'argent. Comme Yves le disait, il est prêt à reprendre le travail, à retourner voir son médecin du travail. Après avoir eu un cancer dû aux rayonnements ionisants, il veut retourner en centrale nucléaire, reprendre de la dose, parce qu'il perd de l'argent, parce qu'il n'a pas le choix que de retourner travailler. C'est honteux ! Cela mérite un statut de haut niveau pour les salariés de la sous-traitance pour nous protéger, pour éviter que ce gars ne soit dans l'obligation de remettre sa vie en jeu, en danger. Je crois qu'une fois a suffi, pas deux ! Tous les cas sont comme cela.

M. SASSEIGNE.- Je peux répondre ?

M. HELM.- Bien sûr.

M. SASSEIGNE.- Bien sûr, je ne connais pas le cas particulier dont vous parlez. Ce qui me paraît totalement évident, et je pense que, là encore, on pourrait interroger un médecin sur le sujet, si une personne a une maladie professionnelle reconnue, qui plus est un cancer, dont l'origine serait les rayonnements ionisants, elle n'aura jamais de nouvelle habilitation DATR lui permettant de travailler sous rayonnements ionisants dans une centrale. Je pense qu'il y a des choses qu'on ne peut pas laisser dire.

Forcément, cette personne, je conçois qu'elle ait besoin de retravailler, mais cela ne peut pas être dans ce type de métier, puisque si on a reconnu que c'était lié à cela, on ne va pas la réexposer, cela paraît élémentaire et évident, à ce type de risques, compte tenu de son historique, que je ne connais pas, encore une fois.

M. BILLARD.- J'ai une question à vous poser : que va-t-il faire maintenant ? De quoi va-t-il vivre ? Vous l'avez exposé, vous avez « foutu » sa vie en l'air ; de quoi va-t-il vivre ? Vous l'embauchez maintenant à EDF, vous lui garantissez le salaire ! (*Intervention hors micro de M. Luengo.*)

M. SASSEIGNE.- Encore une fois, donnons la parole aux responsables d'entreprises prestataires !

Tout à l'heure, vous évoquiez les maladies professionnelles. J'ai aussi un peu de mal à croire qu'il n'y aurait qu'à EDF qu'un travailleur pourrait avoir un dossier de maladie professionnelle. Je pense que, dans cette salle, beaucoup seront d'accord pour dire qu'il en existe dans bien d'autres domaines, dans bien d'autres entreprises. Les maladies professionnelles sont suivies... (*Protestations dans la salle.*)

J'ai dit tout à l'heure que la plupart de nos prestataires appartenaient à de très grandes entreprises, à de grands groupes, mais même dans les petites entreprises, les maladies professionnelles sont réglementées ; tout cela est suivi par des médecins du travail qui ont des obligations, il y a un droit en France qui fait que les maladies professionnelles, je n'ai pas les statistiques sous les yeux, il y en a beaucoup plus en dehors d'EDF qu'à EDF, bien évidemment. (*Intervention hors micro dans la salle.*)

Je réagissais simplement pour dire qu'il ne faut pas être agent EDF pour avoir une reconnaissance de maladie professionnelle ; dans toute entreprise, cela peut arriver, malheureusement. (*Intervention hors micro de M. Luengo.*)

M. HELM.- Monsieur Luengo, on ne vous entend pas, vous n'avez pas le micro.

On reviendra sur le débat dans la salle et les échanges après la présentation des trois cahiers d'acteurs. Je passe maintenant la parole à M. Fabiani, qui représente le Groupement intersyndical de l'industrie nucléaire.

M. FABIANI.- Bonsoir, Mesdames et Messieurs. C'est un baptême aujourd'hui, c'est la première fois que j'assiste à un débat public.

Effectivement, nous ne vivons pas dans un monde parfait et je le constate. Quand je dis cela, je ne le dis pas simplement pour les débats qui ont eu lieu précédemment, mais moi qui représente l'ensemble des entreprises prestataires – nous sommes un syndicat professionnel et nous sommes également membres d'une fédération, la Fédération des industries mécaniques – je dis : « *pauvres chefs d'entreprise !* » par moments, parce qu'on a l'impression de mettre tout le monde dans le même sac. Je crois que ce n'est pas le cas, il y a des bons et des mauvais partout, dans toute société.

Je voudrais souligner, par rapport à notre cahier d'acteur, que l'industrie nucléaire est un marché important, un marché qui s'inscrit dans notre industrie, l'industrie française, qui, aujourd'hui, n'est pas forcément au meilleur de sa forme.

Je vous rappelle également – je ne veux pas rentrer dans un débat de confrontation, ce n'est pas mon rôle – que cette part de marché, au-delà des prestataires qui travaillent pour les arrêts de tranche, ce sont 70 000 salariés, hors Alstom et Areva, qui construisent des équipements pour les centrales nucléaires ; ce sont des gens qui ne vont jamais sur une centrale nucléaire, mais qui sont dans les ateliers pour fabriquer ces équipements.

Je rappelle également qu'en matière énergétique, et là c'est un point de vue purement personnel mais je crois qu'il est important aussi d'exprimer ses points de vue personnels, dans quelques années la population mondiale ce sont 9 milliards d'habitants, les besoins en énergie seront considérables. Lorsqu'on voit des pays tels que la Chine, l'Inde, qui ont des programmes nucléaires qui vont être supérieurs à ce qui existe à l'heure actuelle en France, on

peut effectivement se poser la question sur l'indépendance énergétique de tous les pays ; même les pays plus proches de nous, que ce soit l'Angleterre ou l'Italie, redémarrer des programmes nucléaires.

Je crois que notre position en tant que Français vis-à-vis de cette industrie est une position tout à fait exceptionnelle, parce que nous avons un retour d'expérience de plusieurs dizaines d'années, nous avons une industrie de pointe qui est reconnue dans le monde entier. Je ne veux pas dire par là que tout est parfait, comme je le disais tout à l'heure.

Nous avons, au niveau des prestataires, signé une charte de progrès avec EDF il y a quelques années ; c'est ce que disait tout à l'heure une personne d'EDF. Cette charte de progrès, ce n'est pas simplement un papier, c'est aussi un engagement de part et d'autre, et croyez bien que dans les discussions que nous pouvons avoir, nous, au niveau des entreprises prestataires avec notre client EDF, nous ne sommes pas des béni-oui-oui et nous avons aussi quotidiennement des exigences à formuler sur les conditions de vie, les conditions d'accueil, les conditions de sécurité de nos salariés.

Je ne connais pas une personne qui puisse accepter que son salarié aille travailler pour avoir une situation à risque et avoir des dommages physiques ; c'est absolument aberrant ! Je vais vous dire, à titre personnel, j'ai œuvré pendant plus de 20 ans dans la sécurité du travail, je fais même partie du Comité technique national en commission paritaire avec les représentants syndicaux sur la sécurité sociale et sur les préconisations que nous avons en matière de prévention des risques, on a sorti, par exemple, cette année une fiche de risques de préconisations sur les fumées de soudage.

Nous ne sommes pas ignorants des risques des salariés, bien au contraire, mais il faut aussi quelquefois apporter de la confiance aux gens. Nous travaillons en collaboration avec les gens qui sont autour de moi et je n'en ai pas honte, bien au contraire, on arrive à faire du travail excellent.

En ce qui concerne les prestataires du nucléaire, il y a encore des améliorations à faire, on en est conscient ; c'est pour cela qu'il existe des retours d'expérience dans ce domaine. Il faut savoir que même si on peut toujours contester, en ce qui concerne les rayonnements ionisants, nous sommes quand même les meilleurs élèves au monde par rapport à la protection des rayonnements ionisants des salariés et l'Autorité de sûreté nucléaire est toujours sur notre dos, à bon aloi, pour que nous garantissions l'émission des doses vis-à-vis de nos salariés et qu'il n'y ait pas de risque... Dans un système, quel qu'il soit, le risque zéro n'existe pas.

Nos salariés travaillent... Moi, j'ai travaillé pendant 15 ans dans l'industrie papetière, on faisait des arrêts de machines qui duraient 15 jours à trois semaines et, effectivement, l'un des problèmes que nous rencontrions, que nous rencontrons également dans les centrales et dans toute industrie en matière de sécurité, ce ne sont pas forcément les problèmes liés aux process de l'industrie mais souvent les problèmes liés à la co-activité entre entreprises. Il faut savoir que les accidents que nous pouvons constater sont souvent des accidents de co-activité.

Il existe un décret, le décret de 1992, qui nous oblige à faire un plan de prévention ; c'est là-dessus aussi que nous devons travailler.

Au-delà de cela, bien évidemment, le suivi médical est une chose importante. Tout à l'heure, on a parlé... Je m'excuse auprès de cette personne de la contredire un peu mais au niveau du Syndicat de la chaudronnerie, de la tuyauterie et de la maintenance industrielle, nous avons 8 000 salariés en permanence sur les sites nucléaires, nous sommes un syndicat professionnel reconnu par la loi de 1884, comme les syndicats comme la CGT et d'autres, l'ensemble de nos entreprises est à la convention de la métallurgie et je n'ai pas d'entreprise dans mon syndicat qui soit à la convention Syntec ; si c'était le cas, nous le saurions. Nous avons effectivement des entreprises mixtes qui sont en convention du bâtiment. Les conventions de la métallurgie, comme les conventions du bâtiment, sont des conventions très favorables.

En ce qui concerne l'aspect des rémunérations, là aussi, je voudrais apporter une précision : il y a deux ans, nous avons sorti des fiches métiers avec EDF sur nos métiers de prestataires, où, si vous pouvez regarder ces fiches métiers, nous annonçons les salaires de base, les salaires moyens et également les primes que les salariés peuvent toucher ; on n'a rien à cacher de ce côté-là.

Qu'il y ait des mauvais élèves, je n'en doute pas, c'est possible, tout le monde n'est pas sur un même niveau mais nous nous efforçons, avec EDF, de réguler et d'affirmer notre point de vue par rapport à la qualité du travail que nous devons dispenser vis-à-vis de notre client, mais également à l'environnement dans lequel nos salariés doivent travailler. Je crois que c'est essentiel pour la pérennité de nos entreprises. C'est tout, cela s'arrête là. Une entreprise vit grâce à ses salariés, elle ne vit pas uniquement avec son dirigeant. (*Réactions dans la salle.*)

M. HELM.- S'il vous plaît, on a respecté la présentation des cahiers d'acheteurs précédents ; je vous remercie de respecter la présentation faite par M. Fabiani !

M. FABIANI.- Nous sommes dans une relation commerciale, contractuelle, avec un client... (*Intervention hors micro sur l'utilisation du terme « commerciale ».*) Bien entendu ! Attendez, une entreprise ne vit pas de subventions ou des bienfaits de l'État ! Une entreprise vit avec des bons de commande ! (*Intervention hors micro de M. Luengo.*)

M. HELM.- S'il vous plaît, Monsieur Fabiani, je vous remercie de présenter votre cahier d'acteur sans engager le débat avec la salle ; on aura l'occasion de l'engager ensuite dans les questions/réponses.

M. FABIANI.- Bien entendu. D'abord, ce n'est pas mon rôle d'engager des problèmes qui sont... Je représente des entreprises, je ne représente pas une entreprise.

Je veux dire simplement que nous avons une relation contractuelle ; cette relation contractuelle, le client a des exigences, nous avons également des exigences. C'est pour cela que les rapports contractuels évoluent considérablement entre les entreprises prestataires et EDF. Le problème de l'externalisation qui a été cité par mes voisins, nous le connaissons bien, puisqu'il faut savoir que ce n'est pas une politique spécifique à EDF, c'est une politique des grands donneurs d'ordres. Chacun peut penser ce qu'il veut sur cette politique, c'est un recentrage sur les métiers et une externalisation sur les métiers périphériques.

Il est vrai qu'aujourd'hui notre syndicat particulièrement, quand on met maintenance industrielle, nous faisons de la maintenance de robinetterie, nous faisons de la maintenance d'échangeurs, nous faisons de la maintenance de réservoirs, nous faisons de la maintenance d'installations, parce que dans nos entreprises, un soudeur est un soudeur, un tuyauteur est un tuyauteur et que nos clients ont estimé qu'il valait mieux se recentrer sur leur cœur de métier, de façon à externaliser les métiers qui n'étaient pas les leurs. Je crois que c'est une bonne chose. Peut-être que les choses changeront parce que, vous savez, en matière de stratégie industrielle, c'est cyclique ; j'ai connu l'inverse : une époque où tout se recentrait vers le donneur d'ordres.

Je vais redire ce que j'ai dit au début, nous ne sommes pas parfaits. En revanche, j'ai une grande sincérité, à mon âge, cela fait 40 ans que je suis dans l'industrie, je ne suis pas un béni-oui-oui par rapport à qui que ce soit, nous faisons en sorte que, continuellement, l'amélioration de la sécurité des salariés ne soit pas remise en cause, bien au contraire ; l'évolution du droit du travail, d'ailleurs, va dans ce sens. Les protections individuelles ont également considérablement évolué.

En ce qui concerne la formation, nous avons sorti dernièrement, en collaboration avec les Arts et métiers, des formations sur les métiers de l'énergie au niveau ingénieur, où nous avons, dans le référentiel, insisté pour qu'une part de la maintenance et de la sécurité industrielle soit mentionnée et soit formée vis-à-vis de ces futurs ingénieurs. Nous avons également en programme aujourd'hui, avec différents donneurs d'ordres mais également avec des partenaires tels que la Sécurité sociale, mis en place des modules de formation pour les jeunes apprentis qui s'appellent « Synergie maintenance » pour leur apprendre à se prévenir du risque industriel. Je crois que tout se fait dans le sens d'améliorer la sécurité.

N'oublions pas simplement que nous sommes sur un marché concurrentiel, que si nous voulons que nos entreprises perdurent, il faut aussi que nous ayons des parts de marché, et ces parts de marché, nous sommes très satisfaits qu'aujourd'hui, nous puissions avoir en France une industrie nucléaire qui nous permettra de poursuivre l'activité et les emplois que nous avons aujourd'hui à créer. Je vous rappelle que dans nos métiers, sur les 70 000 salariés que nous avons en poste, nous avons un déficit actuellement de 5 000 à 10 000 postes suivant les années parce que nous ne trouvons pas de tuyauteur, nous ne trouvons pas de soudeur. (*Intervention hors micro de M. Luengo.*)

M. HELM.- S'il vous plaît, vous pourrez poser votre question après. Respectez les règles du débat, s'il vous plaît !

M. FABIANI.- Merci. Il y a un déficit des jeunes vis-à-vis de notre industrie dans l'image que nous avons de l'entreprise en règle générale ; ce n'est pas spécifique aux métiers du nucléaire, c'est partout, et vous avez d'autres métiers comme la restauration, comme d'autres métiers de services où nous avons énormément de mal.

Il faut savoir que vous avez 60 000 jeunes en Bac+2 qui sortent sur le marché du travail, qui n'ont aucune qualification ; nous nous efforçons de leur donner des qualifications, nous nous efforçons de leur donner du travail.

Que certaines personnes ne soient pas satisfaites de leur salaire... Je connais d'ailleurs peu de gens qui sont satisfaits de leur salaire en règle générale. (*Réactions dans la salle et intervention hors micro de M. Luengo.*)

M. HELM.- S'il vous plaît, Monsieur Luengo ! Vous avez déjà pu vous exprimer régulièrement et on vous a laissé le faire à toutes les réunions. Je vous demande de respecter le principe du débat et de parler lorsque vous avez le micro ! Vous aurez l'occasion de vous exprimer après la présentation des cahiers d'acteurs. Merci de respecter la règle ! Tout le monde la respecte ; merci, vous aussi, de la respecter !

Pouvez-vous conclure, Monsieur Fabiani ?

M. FABIANI.- Bien sûr, je vais conclure. Je ne voudrais pas créer de polémique, je veux simplement passer un message ici, un message très simple : nous avons besoin de travail, nous avons besoin de bons de commande, l'industrie nucléaire est un de nos clients parmi tant d'autres : la chimie, la pharmacie, le pétrole... (*Intervention hors micro dans la salle.*)

... les énergies renouvelables, parfaitement Monsieur ! Nous avons des entreprises de chaudronnerie qui fabriquent des éoliennes ; je peux vous en citer quelques-unes à côté de Chartres.

C'est tout ce que je voulais vous dire. Je remercie l'assemblée de m'avoir écouté avec beaucoup de patience.

M. HELM.- Merci. Maintenant, je vais passer la parole à M. Brisset, qui représente Sud Énergie.

M. BRISSET.- Effectivement, je représente Sud Énergie et je suis agent EDF à Penly.

Avant de développer sur le cahier d'acteur que nous avons écrit, je voulais préciser quelque chose sur l'égalité de traitement sur la santé entre les prestataires et les agents EDF. Je suis agent EDF, si j'ai un rhume, si j'ai une crise cardiaque, ce que je n'espère pas, si j'ai un problème au boulot, je passe un coup de fil à l'infirmerie et en cinq minutes, je suis reçu par le médecin et il a mon dossier sous les yeux. Un prestataire, ce n'est pas cinq minutes ; au mieux, son dossier médical est à Fécamp, voire à Chinon, voire à Marseille. De ce point de vue, il est vraiment évident qu'on ne peut pas parler d'égalité de traitement.

Ceci étant dit, sur le cahier d'acteur, si nous avons accepté de participer à ce débat public, c'est que nous voulions nous adresser à vous et, par ailleurs, nous pensions que nous aurions les bons interlocuteurs en face de nous et, jusqu'à preuve du contraire, dans ce pays, ceux qui doivent décider des grands choix énergétiques comme des grands choix de la société, c'est une représentation au travers de nos élus et on constate qu'ils ne sont pas là. On a en face de nous une maîtrise d'ouvrage. Je rappelle que la maîtrise d'ouvrage, c'est EDF société anonyme, c'est Total société anonyme et c'est GDF Suez société anonyme.

Puisqu'il y a des grands choix énergétiques, je vais prendre une comparaison. Imaginez-vous Carlos Ghosn qui se présenterait devant les administrateurs de Renault en leur disant : « *Cette année, je veux faire baisser le chiffre d'affaires et vendre moins de voitures* » ? C'est du

domaine de l'irréalisable. Pour ce qui est d'EDF, de Total et de GDF, ils vont essayer de nous vendre de l'électricité en trouvant les bons arguments, autrement dit, d'être des représentants de commerce. Nous estimons qu'en face de nous, tout de suite, nous n'avons pas les bons représentants, nous n'avons pas les bonnes personnes qui vont décider. C'est pour cela que, et j'y reviendrai à la fin, nous aussi, nous demandons que ce soit un choix démocratique qui soit fait sur l'EPR et que ce soit un référendum qui soit soumis à l'ensemble de la population. (*Applaudissements.*)

Notre cahier d'acteur, nous l'avons articulé... Nous défendons non seulement l'emploi, évidemment, en tant que syndicalistes, mais nous défendons aussi des conditions de travail dignes. Juste une petite parenthèse. Pour nous, vivre à 1 000 kilomètres de son milieu social ou familial et avoir accès au WiFi ou à la télévision, ce n'est pas cela un travail digne. C'est un peu plus profond que cela... C'était une petite parenthèse par rapport à ce qui nous a été présenté.

La deuxième chose que l'on défend, et on la met à égalité avec les conditions de travail et l'accès à l'emploi, c'est l'accès à l'électricité pour tous et toutes et l'accès à l'électricité pour ce que nous appelons encore des « usagers » et ce que d'autres appellent maintenant des « clients ». (*Applaudissements.*)

La troisième chose que nous mettons à égalité avec ces deux premiers points : nous aimerions pouvoir continuer à vivre sur cette planète et nous ne sommes pas naïfs, le nucléaire est une entreprise à risque ; je crois qu'il y a eu quelques exemples dans l'histoire où on s'est aperçu que cela pouvait poser quelques problèmes et tant qu'à faire, nous aimerions pouvoir laisser une planète à peu près vivable à nos enfants.

Dans notre cahier d'acteur, on dit, puisque 5 milliards d'euros sont disponibles – 5 milliards, parce qu'on a entendu des chiffres de 3 milliards et des chiffres de 6 milliards et que nous ne voulons vexer personne –, que peut-on faire en termes d'économie d'énergie ? Si on parle d'économie d'énergie, ce n'est pas parce qu'on a envie de parler d'économie d'énergie, c'est parce que, par exemple, l'Ademe, que l'on ne peut pas taxer d'être n'importe quoi, dit que la consommation d'énergie pour chauffer les logements doit être divisée par huit d'ici 2050 ; c'est le premier point.

Deuxième point, comme on ne vit pas sur une autre planète, on a autour de nous des personnes qui sont des usagers, on en connaît pas mal qui sont au chômage, qui sont mal payés, etc., et on s'est rendu compte que beaucoup de gens ne pouvaient pas payer leur facture d'électricité. Juste une référence : d'après la Banque de France, qui est aussi notre trésorier officiel, je suppose, 80 % des dossiers de surendettement sont liés aux factures d'énergie. Il faut répondre à cette question.

Troisième point, les factures d'énergie vont augmenter, je suppose que vous êtes au courant que la loi NOME a été votée ; en gros, on donne 25 % de l'électricité des centrales nucléaires à la pure spéculation ; on sait ce que cela donne en ce moment, on a des exemples avec ce qui s'est passé dans les banques, etc.

Nous partons sur les économies d'énergie. Nous avons fait quelques calculs que je ne développerai pas parce qu'ils sont dans le cahier d'acteur mais, en gros, pour avoir des

références, il y a environ 7 millions d'habitations chauffées à l'électricité en France – ce sont des chiffres de l'Ademe, ils ne sont pas contestables – et, en gros, la puissance de l'EPR, c'est à peu près [la consommation d'] un tiers des radiateurs dans tous ces logements. Nous avons du mal à croire qu'en faisant des travaux d'isolation, en améliorant l'habitation, on ne soit pas capable d'économiser ce tiers de radiateurs par habitation. (*Applaudissements.*)

Deuxième point, et on a fait un calcul un peu plus détaillé, d'après la Fondation Abbé Pierre, il y a aux alentours de 500 000 logements qui sont totalement insalubres. On est rentré dans les détails : avec ces 5 milliards, ne pourrait-on pas améliorer ces habitations, ces 500 000 logements ? En faisant les bonnes divisions, on s'est aperçu que cela faisait à peu près 10 000 euros par logement, que si, sur ces 10 000 euros, on en prend 4 000 pour le matériel d'isolation, etc., c'est déjà pas mal, il reste 6 000 euros pour payer des emplois. 6 000 euros, comme notre revendication, c'est 1 500 euros nets et la retraite avec 37,5 annuités, on s'est dit que cela ferait à peu près 3 200 emplois pérennes, 3 200 carrières, qu'il serait possible de créer dans ce secteur. C'est sur l'emploi, pour vous donner un peu des ordres d'idée.

Toujours sur l'emploi, puisque c'est un argument avancé pour construire l'EPR, déjà, il faut savoir qu'EDF avance des chiffres de création d'emplois pour l'EPR, mais EDF a supprimé 1 600 emplois en trois ans à ERDF – ERDF, c'est l'EDF de proximité, celle que vous côtoyez dans les agences ou que vous côtoyez s'il y a une tempête pour remonter les poteaux – et il y a eu 1 600 emplois supprimés autour du travail des centrales.

Nous demandons, et cela ne va peut-être pas plaire à tout le monde, qu'aujourd'hui, dans les centrales qui existent, il y ait des embauches, parce que je peux vous dire que les conditions de travail, aujourd'hui, d'une part parce que le degré d'exigence a augmenté, donc cela fait une augmentation de la charge de travail, d'autre part, les dépassements d'horaires, l'ASN l'a constaté... Il y a absolument besoin d'embauches dans les centrales existantes, quoiqu'on pense des centrales existantes, parce que s'il n'y a pas des gens qui sont là pour bien travailler, ces centrales vont devenir de plus en plus dangereuses.

Un dernier point, il faut le dire, l'emploi, d'après EDF, c'est l'argument pour l'EPR, mais EDF a fait des plans de licenciement massifs en Pologne ; c'est donc un argument qui, de notre point de vue, n'est pas « entendable ».

Troisième point, sur la santé, je serai relativement rapide, d'une part, ce qui est dit de manière officielle par tous les organismes qui régissent la réglementation sur les expositions aux rayonnements ionisants, c'est qu'il ne faut pas exposer les travailleurs si ce n'est pas utile, parce qu'on ne maîtrise pas trop ce qui se passe avec les faibles doses, mais on n'a pas trouvé de justification, c'est ce que l'on vient de montrer, à construire l'EPR, puisqu'on pourrait s'en passer avec un plan d'économie d'énergie massif. De ce point de vue, l'EPR n'est pas justifié.

Sur la sous-traitance, je ne vais pas entrer dans le long débat, je suppose que j'ai en face de moi des gens normalement constitués, qui travaillent chez Renault, à Pôle Emploi, à l'Éducation nationale ou qui sont sous-traitants de ces groupes. Vous savez pertinemment comment sont traités les sous-traitants dans ces entreprises. Dans l'automobile, les premiers qui ont été exposés à la crise et aux plans de licenciement, cela a été les sous-traitants. Les

conditions de travail les plus « dégueulasses » dans les hôpitaux, c'est les sous-traitants. Il n'y a aucune raison pour qu'à EDF, on ne soit pas sur les mêmes problématiques.

Enfin, un dernier point sur l'indépendance énergétique, puisque c'est un argument avancé pour l'EPR. D'une part, l'indépendance énergétique, l'uranium, il faut bien aller le chercher quelque part. L'uranium vient essentiellement ou en grande partie du Niger. On a comme écho à propos du Niger que cela ne se passe pas très bien pour les travailleurs qui sont là-bas. Par ailleurs, si on doit faire un parallèle, en gros, le marché de l'uranium va être régi comme le marché du pétrole et on sait très bien tout ce qui entoure l'opacité autour du pétrole, avec des guerres, avec des exploitations des travailleurs sur place, etc.

Autre argument sur l'indépendance énergétique, on veut bien qu'on parle d'indépendance énergétique mais à ce moment-là il faudrait arrêter qu'un certain nombre de nos dirigeants disent : « *D'ici quelques années, de toute façon, le matériel des centrales nucléaires sera construit en Chine* ».

En conclusion, nous pensons que les 5 milliards d'euros seraient plus utiles dans un plan d'économie d'énergie massif qui ferait baisser les factures d'électricité, parce que c'est un problème de société réel, et tourné vers les plus démunis.

Deuxième chose qu'on pense, puisque des centrales existent et qu'il faut que des gens travaillent dedans, il faut que le principe de précaution s'applique et qu'il y ait un statut commun pour tous ces travailleurs, qui soit aligné sur le meilleur des statuts, c'est-à-dire, *a priori*, le statut des agents EDF.

Troisième chose que l'on pense, on ne peut pas faire confiance au marché. Le secteur de l'énergie, quel qu'il soit, doit sortir du secteur marchand. Sinon, il y aura de la spéculation... Il y a déjà de la spéculation, mais l'exemple le plus criant est celui que l'on connaît à propos du pétrole ; je le répète, aujourd'hui, à l'Assemblée nationale, a été livrée 25 % de l'électricité des centrales nucléaires à la spéculation.

Pour finir, je le répète, parce que c'est un débat qui va engager la société, pas uniquement pour nous qui sommes actuellement sur cette planète mais aussi pour les générations futures, nous ne pensons pas que cela doive être laissé entre les mains de quelques personnes, que ce soient des administrateurs de grands groupes énergétiques, mais cela doit être un choix de société ; c'est pour cela que l'on demande l'organisation d'un référendum... L'idéal serait que cela se fasse au niveau de l'État, mais je pense que la région serait à même aussi d'organiser ce référendum. (*Applaudissements.*)

M. HELM.- Merci, Monsieur Brisset. Pour la présentation du dernier cahier d'acteur pour ce soir, je donne la parole à M. Herail, qui est président de la Chambre régionale de commerce et d'industrie de Haute-Normandie.

M. HERAIL.- Bonsoir à tous. Je suis président de la Chambre de commerce et d'industrie de Rouen et également de la Chambre régionale de commerce et d'industrie.

Nous sommes des élus des entreprises. Vous avez, ce soir, des élus qui représentent les entreprises. (*Intervention hors micro dans la salle.*)

Non, on n'est pas élu au Medef, on est élu par les chefs d'entreprise, 42 000 chefs d'entreprise, qui sont implantés sur la Haute-Normandie et qui accompagnent le développement économique des entreprises, des hommes qui travaillent dans les entreprises et du développement de tout ce que peut apporter l'aubaine qu'est l'implantation d'industriels qui décident d'investir dans une région, parce que cela sert, derrière, bien sûr, aux autres entreprises industrielles, aux autres entreprises de services et, par l'emploi, au commerce et à ceux qui sont sur place pour que tout le monde puisse faire son activité.

Nous sommes très diversifiés par rapport à cet apport. Que fait-on ? On est chargé du développement économique territorial. Le développement économique territorial, c'est de l'implantation d'entreprises et on est dans une région bénie des dieux qui, en plus, a la chance d'avoir cet axe Seine, de trouver entre la Seine et la mer un tissu agricole, parce qu'il ne faut pas oublier qu'on a aussi le développement agricole dans cette région, qui est d'une importance forte, mais qu'on a aussi besoin de produire de l'énergie, toutes sortes d'énergies, je ne m'arrête pas simplement sur l'énergie correspondant à l'énergie nucléaire ou l'énergie de l'électricité, on a besoin d'une diversification.

Pourquoi a-t-on décidé, dans cette région, de faire une filière énergie ? C'est justement parce qu'on est les plus gros producteurs d'énergie dans cette région et de ce pays, avec Rhône-Alpes et le Centre, parce que ce sont des régions industrielles puissantes, on a non seulement une consommation importante d'énergie, surtout industrielle – à peu près 50 % de l'énergie produite est consommée par les industries –, et on est également un grand exportateur d'énergie. On a besoin de travailler également en réseau et, par rapport à cela, d'évoluer sur nos consommations énergétiques et sur les besoins qu'ont les entreprises en général au point de vue de la consommation pour développer des métiers.

Tout cela donne quoi ? Cela donne qu'effectivement, autour, cela représente à peu près 20 000 emplois induits qui tournent autour des activités correspondant à l'énergie. Pour cette énergie, il faut bien que par rapport à cela, on forme des gens, on forme des hommes. On a donc des besoins et des accompagnements que l'on fait, et c'est notre rôle dans les Chambres de définir les attentes et les besoins des métiers.

Vous avez, comme cela a été dit tout à l'heure, un nombre de métiers en pénurie catastrophique. Il faut faire connaître ce que sont les métiers, faire connaître l'orientation, faire connaître comment on arrive, par l'apprentissage, à pouvoir faire des métiers. C'est le travail du quotidien qui permettra à nos jeunes, à nos enfants, à nos petits-enfants, mais il faut que l'on puisse avoir sur place des investisseurs qui viennent, pour que l'on puisse leur donner ce travail qui est derrière, parce que tout chef d'entreprise, avant tout, sa denrée la plus importante, ce sont quand même ses collaborateurs, ce sont nos collaborateurs, et c'est avec cela que l'on peut répondre aux demandes, aux activités, aux commandes et aux marchés qu'il peut y avoir.

On a une chance ici, justement. (*Intervention hors micro dans la salle.*) Non, ce n'est pas une question de boîte de conserve.

Tout ce qui est rare a une grande valeur. Prenons l'exemple, justement, de l'industrie. Ici, on est tous d'accord qu'on est dans une région industrielle que nous envieraient beaucoup d'autres régions en France, parce que, derrière, on a un savoir-faire industriel qui est dû aux

gens qui travaillent dans ces industries, on a un savoir-faire justement des entreprises qui sont, à côté, au service des entreprises et on a l'avantage d'avoir des sous-traitants de très haute qualité par rapport aux entreprises de haute technologie que l'on a dans cette région. Par rapport à cela, cela nous permet d'être en possibilité d'accueillir et d'être en phase d'accueil des entreprises.

Que veut-on demain ? On veut une sécurité, une qualité de travail, on veut que l'on puisse, par rapport à cela, être digne de ce que l'on fait, les uns et les autres, chacun son métier.

Je vois que vous m'admirez et j'en suis ravi ! (*Il parle à M. Brisset.*) Et c'est très bien, parce que c'est la vraie réalité, à mon avis, de ce qu'attendent nos enfants et nos petits-enfants.

Qu'attendent-ils demain ? (*Intervention hors micro de M. Luengo.*)

M. HELM.- Monsieur Luengo, s'il vous plaît, un peu de respect ! (*Brouhaha.*)

M. HERAIL.- C'est que l'on ait, dans tous les métiers, une information et une responsabilité des métiers.

Qu'est-ce qu'un métier ? Un métier, c'est un savoir-faire et ce savoir-faire, c'est cela qui est important à mettre sur pied et c'est ce que font au quotidien les entreprises, les chefs d'entreprise, les collaborateurs, et de former...

Parce que, que faudra-t-il faire aussi ? Il faudra continuer à faire de la formation. On a besoin de se former tout au long de la vie, parce qu'on changera de métier X fois dans sa vie, mais il faut accompagner et on a de plus en plus de développements de formations et on a, par rapport à cela... (*Brouhaha.*)

M. HOUI.- Arrêtez un peu !

M. HERAIL.- ... une partie sur la formation ; c'est la chose primordiale et c'est comme cela que nos enfants s'en sortiront et c'est comme cela que l'on pourra assurer ce développement où on a la chance d'avoir effectivement ce poids.

Je voudrais quand même vous donner quelque chose d'important : les chiffres clefs que représentent, entre autres, les deux centrales de Paluel et de Penly.

D'abord, pour 2009, l'effectif d'EDF et salariés extérieurs permanents est de 2 508 personnes, la taxe professionnelle payée... (*Interventions dans la salle pour évoquer la suppression de la taxe professionnelle.*) Oui, mais elle a quand même été payée en 2009 ; je vous donne le chiffre qui a été payé... (*Brouhaha.*)

M. HELM.- S'il vous plaît !

M. HERAIL.- ... 83,7 millions d'euros.

La taxe foncière : 22,3 millions d'euros.

Les marchés passés avec des entreprises locales et régionales : 87 millions d'euros.

Tout cela permet de donner de l'activité, de donner du travail aux gens, de pouvoir avoir une dignité, de pouvoir travailler et je crois que c'est ce qu'on cherche tous aujourd'hui, c'est quand même de travailler, c'est d'avoir une réalité, de pouvoir faire quelque chose, et tout cet argent sert aussi au développement des territoires, au développement de la vie sur les territoires. On est dans une situation où, par rapport à cela, c'est un effet réseau de tout le monde qui peut fonctionner dans ce domaine.

Par rapport aux conditions de réussite de ce projet, tout le monde doit se prendre par la main pour s'accompagner ; sinon, si on ne se prend pas par la main, les projets iront se faire ailleurs et le jour où les projets iront se faire ailleurs, on n'aura plus besoin d'en avoir chez nous et je crois que c'est cela qui paraît le plus important.

Cela donnera aussi des infrastructures dont on a besoin. Je prends par exemple le doublement de la RN 27 qui a besoin d'être fait ; s'il n'y avait pas des dossiers comme ce dossier de Penly, on n'aurait pas besoin de faire d'infrastructures supplémentaires.

Que veut-on ? Veut-on effectivement pouvoir travailler, pouvoir avoir une qualité de vie, pouvoir avoir des infrastructures, pouvoir bénéficier de cette région qui est quand même bénie des dieux, comme je l'ai dit tout à l'heure... (*Brouhaha.*) ... par son emplacement, par son agriculture, par ses côtes, par sa mer ; c'est quand même un plus.

Forcément, il y a plus de chômage en Haute-Normandie qu'il y en a dans la Creuse ou dans la Corrèze mais je peux vous dire que les gens de la Creuse et de la Corrèze préféreraient avoir des projets qui viennent s'installer comme cela chez eux. (*Réactions dans la salle.*)

M. HELM.- S'il vous plaît !

M. HERAIL.- Mais ils n'ont pas la population correspondante.

M. HELM.- Je rappelle que le débat public a pour but d'exprimer des avis divers. Merci de respecter les personnes qui s'expriment. (*Réactions dans la salle.*)

M. HERAIL.- Pour terminer...

M. HOUÏ.- Laissez terminer !

M. HERAIL.- ... je pense que l'important, et l'important pour les générations qui nous suivent, et ce qu'attendent nos enfants et nos petits-enfants, c'est de savoir répondre à des investissements comme ceux d'aujourd'hui qui permettent d'assurer demain.

S'il n'y avait pas eu le premier chantier de Paluel aux alentours de 1984 et l'arrivée de Penly derrière, on n'aurait jamais vu d'autres chantiers arriver, mais je peux vous dire que cela a permis de construire l'activité économique de la puissance de ce que représente cette région de Haute-Normandie et, comme je le redis, de cette très belle région où on aime vivre et où je souhaite que mes enfants continuent à travailler demain. (*Réactions dans la salle.*)

M. HELM.- Merci, Monsieur Herail. On va repasser maintenant la parole à la salle pour les échanges.

Madame, qui n'a peut-être pas encore pris la parole au cours d'une précédente réunion ?
(*Protestations dans la salle de personnes qui souhaitaient intervenir.*)

Je suis désolé, c'est moi qui donne l'ordre de prise de parole !

Mme HEDOUIN.- Je vais vite vous la redonner de toute façon. Habitante d'Yvetot et également dans différentes associations, dont Action citoyenne d'Yvetot.

Je vais peut-être parler d'un problème plus général, j'avais une question à poser et c'est peut-être à M. Houi que je vais la poser : je me demande ce que je fais ici quelquefois. Je trouve que le débat est intéressant, d'une certaine manière, des tas de choses se disent, essayent de se dire, on sent que des gens travaillent et ont beaucoup d'émotion dans ce qu'ils vivent parce que c'est un travail très dur, mais, comme M. Brisset, je me demande si nous avons les bons interlocuteurs. Est-ce qu'ici, quelqu'un va pouvoir décider quelque chose vraiment ? Je ne crois pas.

Les conclusions que vous allez donner, j'ai lu que vous alliez les donner au demandeur des travaux, au maître d'ouvrage. Je trouve que le nucléaire est un problème qui se pose au niveau de la société, ce n'est pas qu'un problème au niveau d'un maître d'ouvrage. Pourquoi l'Assemblée nationale... Pourquoi nos députés ne sont-ils pas là ? Je crois qu'il serait intéressant qu'ils écoutent ce débat. Pourquoi cela ne va pas jusque là-bas ?

La deuxième question, qui est un peu parallèle, vous avez remercié la municipalité d'Yvetot d'avoir aidé à l'information. Je suis désolée, la municipalité d'Yvetot n'est pas là, mais les frais de cette commission, qui les paye ? Par exemple, la publicité dont vous parliez, n'est-elle pas financée par nos impôts ? Combien coûte un déplacement de commission ? Je vois que beaucoup de personnes travaillent... Malheureusement, ils vont peut-être être payés comme intermittents... Tous ces déplacements... Je ne dis pas qu'il ne faut pas dépenser de l'argent pour faire des débats mais j'aimerais que cet argent soit placé au bon endroit, c'est-à-dire que j'aurais aimé que nos députés nous disent un jour : « *On va discuter et peut-être aussi prendre des décisions ensemble, peut-être avec un référendum* ».

Merci. (*Applaudissements.*)

M. HELM.- Merci. Je laisse Didier vous répondre.

M. HOUI.- Première chose, on ne fait pas venir de force des gens dans des réunions publiques ; viennent ici les gens qui souhaitent y venir.

L'information, et nous avons vérifié, parce que je sais que c'est un sujet sur lequel certains d'entre vous s'interrogent, concernant ce débat public, est de la même nature que les débats publics qui sont organisés en France, c'est-à-dire qu'il y a un site internet. La réunion de ce soir, son existence est mentionnée depuis maintenant la fin du mois de mars ; des informations répétées ont été fournies sur son existence.

Les gens qui sont ici ce soir sont des gens intéressés, qui ont voulu faire l'effort ou ont l'intérêt de venir se déplacer et vous constatez les autres qui ne sont pas là. La Commission n'a pas la capacité de faire venir de force untel ou untel, hormis quand nous composons les interlocuteurs d'une soirée, c'est le cas que vous avez devant vous, où nous demandons à des

organismes qui, par exemple, ont produit des cahiers d'acteurs, de venir présenter leur point de vue. La semaine dernière, au Havre, nous avons demandé à la Direction générale de l'énergie et du climat, à l'Autorité de sûreté nucléaire et à l'ANDRA de venir donner des informations sur les sujets qui étaient de leur domaine de compétences.

La chaîne de décision finale est liée à deux décideurs différents. Le premier est le décideur industriel, qui est présent. C'est un investissement industriel et, à la fin de ce débat, Électricité de France, comme je l'indiquais tout à l'heure, aura trois mois pour expliquer publiquement en quoi ce débat aura été utilisé pour voir l'évolution du projet. Je l'ai rappelé, l'évolution, au sens de la loi, va de la remise en cause à la modification.

L'autre décideur est l'État, puisque c'est l'État, le gouvernement, qui doit mettre en place un décret d'autorisation de construction. L'État a décidé de participer à des réunions publiques, mais en appui d'informations techniques, et souhaite rester en position de réserve pour écouter ce que les uns et les autres peuvent dire. Nous verrons si, à d'autres occasions, des représentants de l'État souhaiteront venir répondre à vos questions, mais pour l'instant, c'est la position retenue par l'administration locale.

Le coût du débat est une question à laquelle nous avons répondu et à laquelle, bien évidemment, je suis prêt à répondre ce soir. Le débat public de Penly 3, j'ai tenu à ce qu'il soit, dans la mesure du possible, économe en termes de dépenses. Malgré tout, sur une durée qui a commencé le 15 juillet et qui va s'arrêter pour la Commission le 24 septembre, avec peut-être quelques éléments supplémentaires jusqu'au 24 décembre, c'est un budget global de l'ordre d'un million d'euros. Un million d'euros, c'est la prise en charge à la fois de trois emplois : le secrétaire général, une personne qui sert d'assistance et une personne qui sert de gestion du site internet qui a été visité depuis le début de l'ouverture du débat par 14 000 personnes, ce sont aussi des prestataires que j'ai mentionnés tout à l'heure, de manière à ce que vous sachiez qui nous accompagnait dans l'organisation technique de ce débat.

Le coût du débat est pris en charge par le maître d'ouvrage. Les frais qui sont liés aux membres de la Commission, leurs indemnités, puisque les membres de commission ne sont pas payés mais indemnisés par rapport au temps qu'ils passent – le temps passé, c'est du temps professionnel qui n'est pas pris et nous sommes donc indemnisés –, leurs frais de déplacement et d'hébergement sont pris en charge par la Commission nationale du débat public qui, elle aussi, comme l'Autorité de sûreté nucléaire, est une autorité administrative indépendante. Les coûts de défraiement des personnes qui composent les commissions particulières sont liés au barème des commissaires enquêteurs et les frais de remboursement sont ceux de la fonction publique, c'est-à-dire que nous avons un remboursement de meilleure qualité que celui que vous mentionnez : 75 euros pour la nuit, le petit-déjeuner et le repas du soir ; c'est le barème de la fonction publique.

M. HELM.- Il y a une question de Madame, qui n'a peut-être pas eu le temps de s'exprimer lors de précédents débats.

Mme JUILLARD.- Du NPA, du collectif « Stop-EPR, ni à Penly ni ailleurs » et du collectif « Urgence climatique, justice sociale ».

D'abord, je tiens vraiment à remercier les travailleurs du nucléaire qui sont venus témoigner ce soir, parce qu'ils se sont invités dans le débat, ce n'était pas forcément prévu par le fameux maître d'ouvrage qu'ils puissent intervenir et je pense qu'il était vraiment bien qu'on ait ces témoignages. Il est vraiment important pour nous, citoyens, qui vivons à côté de ces centrales, de savoir ce qui s'y passe, parce qu'autour, il y a des barbelés, on n'est vraiment jamais invité à venir voir comment, réellement, les travailleurs travaillent dans ces centrales.

Puisqu'on était sur la question de l'intérêt de ce débat, je pense qu'il n'a pas beaucoup d'intérêt, les décisions sont prises, peu de gens sont complètement dupes. Il y aura un rapport, oui, il y aura votre rapport... En tout cas, on peut constater que cela n'aura pas eu l'intérêt d'ouvrir les oreilles des gens d'EDF qui sont là, parce qu'à chaque fois qu'on leur pose une question, ils esquivent ; ils ne sont même pas là à prendre la moindre des politesses de dire : « *OK, on a noté votre question, on a entendu les travailleurs sous-traitants, on n'est pas forcément au courant* » ; non, ils sont toujours au courant de tout, il n'y a pas de souci. Je suis carrément épatée ! Il faut croire qu'ils ont une organisation du travail parfaite, ils savent tout de A à Z... Pour cela, je trouve que, vraiment, les réponses sont ahurissantes là-dessus.

En revanche, je trouve que l'intérêt de ce débat, c'est quand même l'ouverture sur la démocratie ; c'est vrai, on se pose des questions : comment sont prises les décisions dans ce pays ? Ce sont des choses qui nous posent question. Pour nous, militants, qui militons au quotidien, que ce soit dans des collectifs d'associations antinucléaires ou dans des collectifs de travail, des syndicats, etc., qui essayons d'avoir un peu de prise sur ce qui nous arrive, parce que sinon on serait bien là à nous endormir gentiment : « *Surtout, ne vous posez pas de question, vos élus à l'assemblée ont déjà pris les décisions, il n'y a pas de problème* », je trouve que l'intérêt de ce débat est justement la rencontre de ces collectifs de réflexion, les rencontres entre le collectif « Stop-EPR, ni à Penly ni ailleurs », les collectifs de travailleurs et les échanges qu'ils peuvent avoir et la conscience qui a pu s'élever au cours de ce débat sur le fait que, finalement, c'est la course au profit qui, d'un côté comme de l'autre, nous amène dans cette situation antidémocratique d'un choix sur un équipement nucléaire.

Alors qu'aujourd'hui, on a quand même vraiment avancé sur d'autres solutions par rapport à l'énergie, d'autres solutions par rapport à l'électricité, aux économies d'énergie, on nous en a parlé, des études sont sorties – aujourd'hui, je crois que les choses ont avancé là-dessus –, mais on est devant un choix complètement antidémocratique qui n'est lié, aujourd'hui, qu'à la course au profit.

On peut se réjouir que dans notre région, on cherche à faire des profits pour les entreprises. En revanche, je suis désolée, on est dans une des régions les plus sinistrées au niveau du chômage, au niveau des conditions de vie et au niveau des entreprises à risque et je n'ai pas forcément envie que mes enfants vivent dans une région avec un taux de chômage énorme et avec des entreprises Seveso et des entreprises à risque nucléaire vraiment conséquent. (*Applaudissements.*)

M. HELM.- Merci. Didier Houi va juste apporter un élément de réponse.

M. HOUI.- Juste une précision par rapport au tout début de votre intervention, je rappelle que c'est bien la Commission particulière qui organise le débat et les gens qui sont dans cette salle ont été invités par la Commission particulière.

M. HELM.- Une autre question ?

M. BRUNSTEIN.- Je vais parler de la sous-traitance, parce que c'était le thème du débat et que c'est une question majeure.

En 1988, j'étais présent à l'hôtel Mercure à une réunion initiée par Tanguy, responsable de la sûreté nucléaire d'EDF à l'époque, où il avait réuni 500 personnes qui, toutes, faisaient du nucléaire et s'occupaient du nucléaire en France. Il avait invité Patrick Baudry, que vous connaissez par ailleurs, parler de la catastrophe Challenger. Ce jour-là, Patrick Baudry, dans un langage que j'ai peu retrouvé ailleurs, a expliqué clairement que la cause de l'accident Challenger n'était pas la mauvaise étude du joint, parce que c'était l'hypothèse qui courait ; devant 700 personnes, il expliquait clairement que c'était la sous-traitance en cascade et qu'à l'origine de la catastrophe Challenger, il y avait eu une grève pour une histoire de prime de douche. Je m'excuse de l'imprécision de la date, parce que c'était il y a 22 ans. Il y a donc quelque chose de profondément structurel. La sous-traitance entraîne... Après la catastrophe Challenger d'ailleurs, la NASA avait changé son mode d'ordre de tir. Il n'y avait plus un seul unique qui donnait le feu vert, un collègue s'est formé. Suite à l'incident, on restructure l'ensemble.

Les restructurations aujourd'hui au sein d'EDF, je ne suis pas sûr du tout que la sous-traitance, connaissant les choses, ait entraîné cela.

Par ailleurs, la question de l'organisation du travail, ce n'est pas comme cela, un hasard, ce n'est pas de la philosophie, cela a un objectif précis. Je me rappelle, l'âge aidant, d'un dirigeant d'EDF de la production thermique qui disait à ses ingénieurs : « *L'ingénieur tournevis, c'est fini* » ; il mettait en avant déjà, dans les années soixante-dix, toute l'organisation future qu'il allait y avoir.

Quels objectifs de l'organisation du travail actuelle, quelles leçons sont tirées de ce que Tanguy avait vu et que, personnellement, j'approuve ? (*Applaudissements.*)

M. HELM.- Merci. Je vais passer la parole à EDF qui pourra également apporter des éléments de réponse à la question qu'a posée Madame juste avant votre intervention.

M. SASSEIGNE.- Simplement pour dire que dans toute organisation, qui plus est dans des organisations que l'on veut rigoureuses et où l'on veut limiter le nombre d'écarts, cela a été dit tout à l'heure par l'Autorité de sûreté nucléaire, le facteur humain joue un rôle important. La formation et la façon dont on travaille vont avoir une importance réelle sur le résultat des activités faites.

On a dit tout à l'heure que pour les centrales EDF, il y avait, en gros, 20 000 agents EDF et 20 000 prestataires. On est amené, à EDF, dans le nucléaire, en tout cas, à détecter et à analyser beaucoup des petits événements qui peuvent se produire – on peut les appeler « cas » ou « petits événements », peu importe –, qu'ils concernent la sûreté nucléaire, la sécurité, la

radioprotection ; on analyse et on détecte beaucoup d'événements. On observe que les erreurs humaines ne sont pas le fait des prestataires et pas du tout des agents EDF ; c'est tout à fait réparti, personne n'est à l'abri, bien évidemment.

Notre objectif est, bien sûr, de travailler avec les uns et les autres, c'est-à-dire avec tous ceux qui interviennent dans nos centrales pour faire en sorte que l'organisation du travail et le facteur humain soient bien pris en compte. L'organisation du travail dans une centrale prévoit que si quelqu'un se trompe, le système, l'organisation, puisse rattraper les erreurs individuelles, puisqu'on sait tous qu'une erreur individuelle est toujours possible, même par des gens très expérimentés. Ce sont d'ailleurs bien souvent les gens très expérimentés qui, par « routine », peuvent faire des erreurs. On a une préoccupation très importante sur ce sujet pour faire en sorte que tout un chacun... On n'est pas naïf, on sait que les erreurs existent, notre objectif est de faire en sorte que l'on forme régulièrement les uns et les autres à comment réussir les activités, comment bien les réussir. Je disais tout à l'heure qu'on prend beaucoup plus de temps qu'il y a 20 ans pour préparer ou réaliser certaines interventions ; ce n'est pas un hasard, c'est parce que l'on veut que les bonnes conditions d'intervention soient réunies.

J'insiste pour dire que c'est notre préoccupation de tous les jours, on y met énormément d'énergie, on s'intercompare beaucoup d'ailleurs avec des industries, dont celles que vous avez évoquées, et on a énormément d'échanges sur tous ceux qui travaillent dans les industries à risque pour faire en sorte que ce risque soit pris en compte dans le travail de tous les jours pour être limité le plus possible. (*Intervention hors micro de M. Luengo.*)

Ce que je viens de dire là est fait en liaison avec l'ensemble des salariés, qu'ils soient agents EDF ou prestataires. J'ai expliqué tout à l'heure que pour ce qui était des salariés prestataires, nous avons des dispositifs d'écoute, des comités interentreprises autour de la sécurité et des conditions de travail. Beaucoup des actions que nous menons tiennent compte de ce qui remonte des salariés, quels qu'ils soient, de nos centrales ; je pourrais en donner beaucoup d'exemples, je pense qu'on n'en a pas le temps ce soir. Il y a énormément d'exemples d'actions menées sur le terrain au quotidien et qui remontent des suggestions des uns et des autres, en constatant les difficultés que l'on peut avoir pour réaliser notamment une intervention.

M. HELM.- Monsieur Dupuis, vous souhaitez apporter des précisions, des réponses à l'intervention de Madame ?

M. DUPUIS.- L'intervention précédente sur : qui décide ? En fait, il y a deux niveaux de décision au sein du maître d'ouvrage, c'est-à-dire EDF.

La décision de poursuivre le projet ou non est, en fait, du ressort du conseil d'administration d'EDF, dans lequel... je ne vous en donnerai pas la composition mais vous imaginez que notre actionnaire principal, l'État, à 85 %, a une place importante. Ce sera une décision du conseil d'administration d'EDF.

Il y a aussi les décisions sur la façon dont on va mener le projet. Il y a un certain nombre de choses que l'on a mis sur la table, par exemple quand on a parlé du grand chantier, de la façon

dont on va mener le projet, de la politique industrielle, etc. Ce ne sont pas des décisions qui vont remonter au niveau du conseil d'administration mais qui vont se prendre au niveau du projet et, en tant que directeur du projet Penly 3, j'aurai à prendre un certain nombre de décisions sur la façon de mener ce projet.

M. HELM.- Merci. Bénédicte ?

Mme HERBINET.- Je vois que M. Fabiani va peut-être bientôt nous quitter et j'aurais souhaité remettre un peu sur le devant de la table trois questions qui, à mon sens, sont restées orphelines, qui ont été soulevées lors des présentations des cahiers d'acteurs ou lors des interventions de la salle et qui pourraient mériter un petit éclairage de M. Fabiani, ainsi que d'EDF.

D'abord, la question du devenir de salariés de sous-traitants qui dépasseraient la dose annuelle autorisée d'exposition. Ensuite, la question des conditions d'exercice du droit syndical et j'ai retenu, enfin, une question sur l'annualisation du temps de travail et ce que cela pouvait amener éventuellement comme dépassement d'horaires ou horaires importants sur une courte période.

Serait-il possible, Monsieur Fabiani, que vous donniez aux personnes qui ont soulevé ces questions qui sont restées un peu en plan un éclairage ? Ensuite, EDF.

M. FABIANI.- Première question ?

Mme HERBINET.- La question du devenir des salariés de sous-traitants qui dépasseraient la dose maximale autorisée pour l'année.

M. FABIANI.- En ce qui concerne nos entreprises telles que je les connais, comme je l'ai dit précédemment, nous ne travaillons pas uniquement sur les sites nucléaires. En ce qui concerne les salariés de nos entreprises, lorsqu'on est dans une telle situation, il n'y a aucune difficulté de leur faire faire des travaux sur d'autres sites, avec d'autres donneurs d'ordres. Nous ne sommes pas pieds et mains liés à l'industrie nucléaire en ce qui concerne nos activités. Pour moi, la réponse est là. On n'a pas une situation de fin de non-recevoir parce qu'un salarié est dans cette situation. (*Intervention hors micro de M. Luengo.*)

Pourquoi n'y a-t-il pas de réponse ? (*Intervention hors micro de M. Luengo.*)

Pourquoi vous n'avez pas compris ? (*Intervention hors micro de M. Luengo.*)

M. HELM.- Vous n'avez pas le micro ; on ne pourra pas vous entendre. (*Réactions dans la salle.*) Allez-y, Monsieur Fabiani !

M. FABIANI.- Le devenir des salariés qui dépassent la dose, à partir du moment où il y a un contrôle systématique de la dosimétrie vis-à-vis de ces salariés et si, par cas, on est dans une situation comme celle-ci, le salarié ne travaille plus en centrale nucléaire, point barre !

Dans nos industries, en matière de travaux, nous ne travaillons pas uniquement avec le nucléaire. Sur la Seine-Maritime, nous avons des clients comme Total, comme beaucoup d'autres, où nous faisons des travaux de maintenance.

M. LUENGO.- Des produits chimiques et des produits d'amiante, en dehors des centrales.

Chez nous, il y a eu des dépassements de doses, comme d'autres entreprises, et quand cela passe au comité d'entreprise...

M. FABIANI.- C'est qui chez vous ?

M. LUENGO.- Ce sont des entreprises qui vous ont élu.

M. FABIANI.- C'est qui chez vous ?

M. LUENGO.- Je n'ai pas à citer de nom...

M. FABIANI.- Dites-moi, au contraire !

M. LUENGO.- Écoutez, je suis là pour représenter les salariés prestataires et je peux vous dire qu'aujourd'hui si un salarié prestataire est en dépassement de dose ou est inapte à son poste de travail, il est licencié.

M. FABIANI.- Ah bon ?

M. LUENGO.- Oui, Monsieur.

M. FABIANI.- Peut-être...

M. LUENGO.- C'est vous ça !

M. FABIANI.- Je ne vais pas mettre en doute ce que vous me dites mais je vous dis ce qu'il en est sur les entreprises que je connais. Vous pouvez me dire ce que vous voulez, je n'ai pas à débattre là-dessus. Je vous dis ce qu'il en est en ce qui concerne nos entreprises, point barre.

M. BILLARD.- Je voulais juste dire que pour les salariés de la sous-traitance, c'est la poly-exposition que vous nous proposez et que vous nous faites supporter. Après une grosse dose de rayonnements ionisants, c'est une grosse dose d'amiante. Après, c'est une grosse dose d'une autre « saloperie ». Ce n'est que cela.

M. FABIANI.- Je vous signale que l'amiante a été interdit.

M. BILLARD.- Vous n'avez pas répondu à la question.

Et le suivi médical du salarié, vous en faites quoi une fois qu'il a pris une grosse dose ? Vous l'oubliez, parce que vous le mettez dans une autre industrie, donc il sera suivi par un autre médecin qui n'aura pas accès à son dossier médical, donc il n'y aura pas de suivi médical.

M. FABIANI.- C'est une affirmation qui vous est propre.

M. BILLARD.- Elle ne m'est pas propre, c'est du vécu. On va vous remettre aussi de la documentation dans la salle tout à l'heure pour que les gens sachent ce qui se passe réellement dans les centrales nucléaires.

M. FABIANI.- Merci, cher Monsieur. Chacun a ses arguments. Je peux vous dire que dans nos entreprises, je ne connais pas d'entreprise ou d'exemple concret d'une situation de cet ordre. Je ne suis pas chef d'entreprise, je représente les entreprises, je ne sais pas ce qui se passe dans chacune des entreprises...

M. BILLARD.- Ils ne vous disent rien les autres !

M. FABIANI.- ... mais ce que je veux vous dire, en ce qui concerne l'exposition à l'amiante, avec la Direction du travail, nous travaillons continuellement sur le classement des entreprises, nous avons des entreprises qui assument leur responsabilité par rapport à cela.

En ce qui concerne les travaux proprement dits de nos salariés, dans nos activités qui nous sont propres, ce sont des activités liées à l'industrie en général, que ce soit sur des sites pétrochimie, des sites nucléaires, des sites pharmaceutiques ou autres, chaque site présente ses propres problèmes, ses propres risques, nous travaillons en tant qu'intervenants d'entreprises extérieures, nous faisons en sorte que ces interventions se fassent dans les meilleures conditions possibles par rapport aux risques client et par rapport aux risques de leur propre métier ; c'est pour cela qu'il y a une réglementation, que j'ai citée tout à l'heure, qui s'appelle le décret de 1992.

Je rappelle tout de même à tout le monde que lorsqu'on passe une commande à une entreprise extérieure chez une entreprise utilisatrice, une analyse des risques est faite sur le chantier, qui gère à la fois les risques liés proprement dits au client, que ce soient des risques chimiques, des risques électriques ou autres mais également les risques liés à la co-activité, parce que lorsque l'on construit un échafaudage et que vous avez en dessous des gens en train de souder, il faut savoir comment s'opère la gestion des travaux. (*Intervention hors micro de M. Luengo.*) C'est ce que j'appelle la co-activité. Je ne mets pas du tout en doute ce que vous dites, alors ne mettez pas en doute non plus ce que je dis. Je vous explique simplement une situation de fait, il n'y a pas, dans ce pays un Code du travail pour certains et un Code du travail pour d'autres !

Je veux bien être très posé et très calme mais je vous rappelle tout de même qu'un chef d'entreprise, qu'il soit chef d'une entreprise de 20 ou de 1 000 salariés, a une responsabilité pénale. Cette responsabilité pénale peut engager non seulement la pérennité de son entreprise, ses biens propres, mais également... (*Intervention hors micro dans la salle.*)

Attendez, Monsieur, je vous signale que lorsqu'un chef d'entreprise crée son entreprise, c'est le risque qu'il prend. Il prend souvent des risques à la fois à titre personnel, au niveau financier et au niveau de ses salariés. C'est la règle du jeu. À partir de là... (*Brouhaha.*)

M. HELM.- Merci. Je pense que sur ces questions, chacun a, en effet, ses points de vue. On va passer à la deuxième question qui portait sur l'exercice du droit syndical dans les entreprises.

M. FABIANI.- Alors là, c'est une question qu'il ne faudrait même pas me poser, parce qu'une entreprise digne de ce nom où il n'y a pas l'exercice du droit syndical, excusez-moi

mais je n'en connais pas, sauf pour les entreprises où il n'y a pas de représentants syndicaux, il n'y a que des délégués représentants du personnel et les entreprises de moins de 50 salariés.

Au-delà de cela, l'exercice du droit syndical, je vous rappelle tout de même qu'aujourd'hui, une demande est faite pour participer au CHSCT d'EDF pour un certain nombre de salariés d'entreprises et représentants des entreprises extérieures, que nous avons mis en place en collaboration avec les organisations syndicales d'EDF les CIESCT... (*Intervention hors micro de M. Luengo.*)

M. BILLARD.- On ne traite pas des conditions de travail dans les CIESCT ; on y traite des campings, des télévisions, des bornes WiFi...

M. FABIANI.- Eh bien c'est dommage !

M. HOUL.- Une seule question à la fois, avec une seule réponse !

M. FABIANI.- Nous avons un retour d'expérience sur les CIESCT ; sur 90 % des remarques qui ont été faites et des actions qui ont été menées, pratiquement les trois quarts ont été réalisées et je crois que tout le monde se satisfait de la mise en place de ces CIESCT qui permettent d'avoir une confrontation des points de vue des salariés des entreprises extérieures, des points de vue des salariés d'EDF, de la direction et de la direction des entreprises. Je crois que c'est une avancée non négligeable.

J'ai l'impression de vivre dans un monde... (*Protestations dans la salle et intervention hors micro de M. Luengo.*) Monsieur, vous ne connaissez rien de moi ni de ma carrière, vous ne savez pas ce que j'ai fait et si vous vous renseignez un peu, vous pourrez vous rendre compte que le problème du terrain et des entreprises extérieures, je le connais peut-être aussi bien que vous ! De ce point de vue, je n'ai aucun complexe !

M. HELM.- Puisque le temps tourne, il faut que l'on passe maintenant à la troisième question qui portait sur l'annualisation du temps de travail et le risque d'avoir des périodes de très forte activité.

M. FABIANI.- C'est peut-être là où j'aurai le moins de réponses à formuler parce que c'est un domaine que je ne connais pas trop mais en ce qui concerne l'annualisation du temps de travail, c'est un peu la première réponse, on a des contrats de travail en pure légalité par rapport au droit du travail, il n'y a pas de chose inventée, il n'y a pas de spécificité au niveau des contrats de travail parce qu'on va travailler dans le nucléaire. C'est également une question qui m'étonne beaucoup.

M. HELM.- Je propose... (*Intervention hors micro de M. Luengo.*)

Monsieur Luengo, s'il vous plaît, respectez les règles ! Vous allez avoir le micro ! De toute façon, vous l'avez déjà eu de nombreuses fois, vous le savez. Je propose que cette question soit posée par écrit. Ainsi, il pourra y avoir une réponse adaptée. (*Intervention hors micro de M. Luengo.*)

M. FABIANI.- Y a-t-il d'autres personnes qui ont des questions à me poser ?

M. HELM.- Il est 21 heures 45... (*M. Luengo demande la parole.*) Vous aurez la parole, bien évidemment, vous l'avez déjà prise de nombreuses fois, je vous le fais remarquer d'ailleurs.

Je vous demande d'être très court, parce qu'il est 21 heures 45. On va prendre encore une paire de questions, puisque le débat aura duré pratiquement 3 heures 30 ; je pense que c'est un horaire normal pour arrêter ce débat.

M. LAMBERT.- Dénrée du patronat.

C'est vrai que cela fait trois heures que nous discutons et j'avoue que je n'ai toujours pas compris quelque chose... M. Fabiani nous a expliqué qu'il vivait dans un monde du travail concurrentiel, qui raisonnait en termes de parts de marché. Je ne comprends pas, puisque le souci du profit vous est totalement étranger, vous nous l'avez expliqué, pourquoi vous sous-traitez 20 000 emplois aussi risqués, aussi spécifiques, aussi dangereux et aussi particuliers, dont une telle proportion à temps plein. Je ne comprends pas.

J'en profite aussi pour glisser une petite question que Mme Herbinet qualifiait d'orpheline ; il est vrai que c'est une question assez récurrente depuis plusieurs réunions. Je ne comprends pas pourquoi nous débattons sans le donneur d'ordres qui est d'ailleurs très mal défini ; vous avez parlé du gouvernement, de l'État, de l'Assemblée nationale ; non, c'est le Conseil de politique nucléaire. Ce n'est pas le gouvernement, ce n'est pas l'Assemblée nationale ; le Conseil de la politique nucléaire est la seule organisation en France habilitée à définir la politique nucléaire. Ce n'est pas l'État, ce n'est pas l'Assemblée nationale, ce n'est pas le gouvernement.

M. HELM.- Merci pour ces deux questions. On va d'abord demander à EDF de répondre sur : pourquoi, finalement, sous-traitez-vous ?

M. SASSEIGNE.- Si vous permettez, je reviens sur trois points, puisque des points ont été abordés tout à l'heure, très rapidement.

Premièrement, on a parlé de dépassement de la dose annuelle. Je voudrais rappeler que le dernier dépassement de la dose annuelle dans une centrale nucléaire d'EDF date de 1999 ; c'était un agent EDF. Nous en avons eu un récemment à Chinon mais c'étaient des doses aux mains, ce qui pose problème aussi, puisque la réglementation le prévoit. Sinon, il n'y en a pas eu depuis 10 ans.

Je tiens à dire ici que dans ces cas-là, bien avant les dépassements, sauf si c'est un dépassement accidentel, il y a un suivi de la dosimétrie qui se fait tout au long de l'année, agent EDF ou prestataire, et qui permet que lorsqu'une personne, quelle qu'elle soit, s'approche non pas de la limite réglementaire dont je rappelle qu'elle est de 20 millisieverts par an mais d'une valeur égale à 14, on prend des dispositions avec le service concerné si c'est un agent EDF ou avec l'employeur si c'est un sous-traitant pour qu'il travaille notamment en dehors des zones contrôlées.

Je rappelle que dans les centrales nucléaires on peut très bien travailler sans être exposé aux rayonnements ionisants, puisqu'il y a toute une partie d'activité en centrale nucléaire qui se fait en dehors des zones où on est soumis aux rayonnements ionisants, notamment les salles

des machines, pour ceux qui ont pu visiter ou ceux qui connaissent un peu les endroits. On peut très bien continuer son travail dans une centrale nucléaire en n'étant pas soumis à ces rayonnements ionisants et on fait cela très souvent et avec les prestataires, je tiens à le dire ici. J'ai beaucoup de cas que je pourrais vous citer ; il y a des cas dans toutes les centrales.

Deuxièmement, on a parlé des comités interentreprises sur la sécurité et les conditions de travail. J'ai présidé pendant des années ce type de comité et je peux vous assurer qu'on n'y parle que de conditions de travail, de sécurité, de radioprotection et on fait des choses très concrètes sur le sujet dans ces comités. Quand on dit qu'on n'y parle que d'hébergement, on y parlera aussi d'hébergement parce que cela fait partie des conditions de travail, mais l'essentiel porte sur les conditions de travail. D'ailleurs, des visites de chantier très régulières sont faites dans ces comités pour prendre conscience et observer très clairement ce qui se passe sur le terrain.

Dernière question, je crois que je l'ai dit en introduction, EDF, depuis l'origine du parc nucléaire, a sous-traité un certain nombre d'activités, ce n'est pas nouveau et c'est le cas dans beaucoup d'industries, mais j'ai dit tout à l'heure que l'on sous-traitait pour deux raisons principales : la saisonnalisation de nos activités et le fait que nous recherchons dans certains domaines des travailleurs spécialisés, des entreprises spécialisées, sur des activités qu'ils font à longueur d'année, à EDF, dans nos centrales, ou ailleurs, cela a été très bien dit par M. Fabiani... Je vais prendre l'exemple simple, pour bien me faire comprendre, d'un soudeur. Un soudeur, dans une centrale nucléaire, aurait l'occasion de souder quelques heures par an, en particulier durant l'arrêt de tranche. Or, un soudeur, pour être qualifié et savoir souder, doit souder plusieurs dizaines, voire centaines, d'heures par an ; c'est ce que l'on recherche. Je prends cet exemple pour me faire comprendre. Certains métiers nécessitent des gens très spécialisés que nous n'avons pas forcément chez nous. En plus, même si nous les avons chez nous, nous ne saurions pas les faire travailler de façon à ce qu'ils soient qualifiés et qu'ils gardent leur qualification. J'ai donné un exemple précis mais je peux en trouver d'autres, il y en a plein d'autres.

M. LAMBERT.- Ma question portait sur le pourcentage très élevé que vous avez indiqué tout à l'heure de temps plein.

M. SASSEIGNE.- J'ai dit qu'un certain nombre de prestataires étaient permanents sur les sites et à temps plein ; là aussi, il faut connaître les exemples. Les exemples de prestataires à temps plein sur le site, c'est le gardiennage, qui est partagé d'ailleurs entre EDF et les prestataires, à l'entrée des sites, ce sont tous les personnels de nettoyage des installations... Il y a, comme dans toute entreprise, un certain nombre de prestataires permanents qui interviennent tous les jours ; ils sont permanents parce qu'ils interviennent tous les jours, leur lieu de travail normal est celui-là. Nous sous-traitons, comme beaucoup d'entreprises, un certain nombre d'aspects logistiques – je vais les qualifier ainsi – au sens large, dont toute entreprise a besoin, qui ne correspondent pas à nos métiers de base. Cela date de 30 ou 40 ans, voire plus ; ces métiers n'ont jamais été les métiers d'EDF. (*Intervention hors micro dans la salle.*)

M. HELM.- M. Adelin voulait apporter une précision. S'il vous plaît, soyez très rapide !

M. HOUÏ.- A 21 heures 50...

M. ADELIN.- Je veux bien qu'EDF dise : « *Ce n'est pas notre cœur de métier* » mais les salariés prestataires interviennent au milieu des barbelés, sur les installations nucléaires. Je veux bien que ce ne soit pas le cœur de métier d'EDF d'intervenir sur ces installations nucléaires mais qu'est-ce que le cœur de métier ? C'est le premier point. Sinon, il ne fallait pas mettre des barbelés autour des centrales, il fallait laisser porte ouverte. Il faut quand même avoir un peu de logique !

La question des soudeurs, avant, on avait des organisations régionales d'intervention, les ORI ; c'étaient des salariés, des agents EDF... Cela existe toujours, ce sont les agences de maintenance technique – je ne sais plus si elles s'appellent ainsi avec le nombre de réformes qu'il y a dans l'entreprise –, on a des salariés qui sont agents EDF et qui peuvent vaguer au rythme des arrêts de tranche un peu partout en France. C'est le deuxième point.

Cela ne pose aucun problème de réinternaliser, en embauchant les prestataires qui les effectuent actuellement, des activités qui sont faites au gré des arrêts de tranche. Auparavant les arrêts de tranche avaient lieu en moyenne une fois par an. Maintenant, avec la question de la saisonnalisation, avec les arrêts de tranche tous les 18 mois, il y a eu quasiment une forme de lissage tout au long de l'année sur une grande partie des arrêts de tranche qui justifie et qui permet que l'on puisse assurer un emploi aux 20 000 salariés sous-traitants du nucléaire tout au long de l'année. D'ailleurs, quand on enlève leurs congés annuels et les formes d'annualisation du temps de travail qu'ils ont, on peut assurer une pérennité d'emploi pour tous les salariés prestataires du nucléaire tout au long de l'année. Il faut arrêter, on peut trouver des solutions.

Lorsque la CGT vous propose, avec les autres organisations syndicales, de se mettre autour de la table pour négocier ces questions, pour aligner les garanties collectives des salariés de la sous-traitance sur celles des agents EDF, c'est parce qu'on a aussi des solutions à proposer pour que cela marche, on n'est pas là pour se tirer une balle dans le pied. Je rappelle que si, un jour, il devait y avoir un gros problème, nous semble-t-il, sur le parc électronucléaire, et on a flirté avec un certain nombre, notamment par rapport à des questions sur les stations de pompage liées à des défauts de maintenance pendant des années, ce n'est pas de la responsabilité des salariés qui y travaillent ni des organisations syndicales ; ce n'est pas nous qui avons pris les décisions, à un moment donné, d'alléger les plans de maintenance ; ce n'est pas nous qui avons pris ces responsabilités.

Après, je me permets de répondre à trois questions qui ont été posées...

M. HELM.- Rapidement, Monsieur Adelin !

M. ADELIN.- ... puisque nous sommes tout de même les représentants du personnel.

La question du droit syndical... Aujourd'hui, une entreprise prestataire perd le marché sur une centrale nucléaire, les salariés ne sont pas repris syndicalement. S'ils n'ont pas été élus dans les institutions représentatives du personnel (IRP) EDF, ils perdent leur mandat. Que fait-on pour cela ? Comment trouve-t-on une solution pour assurer la pérennité des mandats de représentants, d'élus du personnel et des délégués syndicaux sur les centrales nucléaires chez

les salariés prestataires ? C'est une question posée ; c'est une question que l'on vous propose de faire l'objet de la négociation. Vous n'avez pas de réponse là-dessus. Ils sont virés, parce que, bien souvent, les patrons ne veulent pas s'embêter avec ces salariés.

Je rappelle quand même que sur les 25 salariés représentants du personnel qu'il y avait dans la boîte prestataire à Cruas, l'employeur, Essor pour ne pas nommer l'entreprise, essayait de tous les virer. C'était simple, il voulait virer tous les salariés d'origine étrangère, toutes les femmes et tous les délégués du personnel. Comme cela, on voyait au moins le type de patron auquel on s'adressait.

M. HELM.- Monsieur Adelin, si vous pouvez conclure.

M. ADELIN.- C'est de la réalité. Quand on a neuf salariés qui font grève de la faim pendant 10 jours, qui perdent les uns et les autres toutes leurs dents dans les mois qui suivent, simplement pour garder un travail qu'ils faisaient depuis 5, 10, 15, 20 ans pour certains d'entre eux, qui font des comas diabétiques etc. dans les mois qui suivent, ils ont mis en danger leur propre santé simplement pour avoir le droit de continuer à travailler dans la centrale nucléaire qu'ils avaient vu naître et à laquelle ils avaient toujours essayé d'apporter le meilleur d'eux-mêmes, c'est de la réalité ! Comment fait-on pour que ces situations n'existent plus ? Ce sont des questions qu'ils vous ont posées.

Après, vous dites : « *On sous-traite* ». Oui, mais quand vous sous-traitez, et le représentant patronal de la Chambre... (*Intervention hors micro dans la salle.*) Non, je ne dis pas qu'il s'en « fout », il l'a bien évoqué, quand vous sous-traitez, vous enlevez une relation d'employeur avec un salarié qui le lie avec un contrat de travail à une simple relation commerciale, c'est-à-dire que les salariés de la sous-traitance, pour le donneur d'ordres que vous êtes à EDF, deviennent un contrat commercial, une marchandise. Que voulez-vous que l'on vous dise d'autre ? Sinon, réinternalisez les activités ! Comme cela, ces salariés dépendront directement et socialement de votre propre responsabilité. (*Applaudissements.*)

M. HELM.- Des éléments de réponse.

M. SASSEIGNE.- Je crois qu'on a répondu sur la logique de sous-traitance et de politique industrielle. Cela ferait sûrement l'objet d'un débat beaucoup trop long.

Sur ce qui a été dit sur Cruas, je m'inscris en faux sur tout ce qui a été dit par M. Adelin, très clairement, à savoir que tous les salariés concernés par le changement de prestataire et d'activité ont tous eu des propositions et des offres de travail ; certains ne les ont pas acceptées telles qu'elles étaient proposées, ce qui a conduit certains à entamer les actions que vous avez pu décrire mais je peux assurer ici qu'EDF s'est assurée auprès de la nouvelle entreprise que chacun de ces salariés avait eu des propositions conformes à leur qualification.

M. HELM.- Une dernière question ?

M. LAMBERT.- Et ma question orpheline ?

M. HELM.- Pardon, je l'ai perdue, sur qui est le donneur d'ordres...

M. LAMBERT.- Et pourquoi débat-on sans lui ?

M. DUPUIS.- Le Conseil de politique nucléaire, vous allez sur le site de l'Élysée, vous en trouverez la définition. Il est présidé par le Président de la République et c'est lui qui statue sur la politique nucléaire. OK, une fois qu'on a dit cela, il n'empêche que là, on parle de quoi ? On parle d'un projet précis qui est celui de Penly 3, qui répond à un objectif fixé dans la programmation pluriannuelle des investissements ; je ne vois vraiment pas ce que le Conseil de politique nucléaire vient voir là-dedans.

M. LAMBERT.- Parce que c'est le donneur d'ordres.

M. DUPUIS.- Et alors ? Dans un débat public, on ne parle pas de donneur d'ordres, on parle de maître d'ouvrage. C'est le maître d'ouvrage qui vient présenter son projet, qui en apporte la justification et qui discute, qui débat avec le public des conditions dans lesquelles on mène... (*Intervention hors micro dans la salle.*) Ce n'est pas de la démocratie ? attendez... Le débat public est prévu dans la loi. Regardez dans le Code de l'environnement, je crois que c'est le L. 128... C'est ce qu'on essaye de faire, on présente notre projet, on entend ce que vous dites, on essaye d'apporter des réponses aux questions... Je réponds à une dame qui dit qu'on a les réponses à tout ; je suis désolé, on a travaillé le sujet, cela fait à peu près un an qu'on est sur la préparation de ce débat ; actuellement, sur le site internet, je crois qu'environ 180 questions ont été posées, des gens travaillent pour y apporter des réponses. Si les réponses ne vous conviennent pas, vous avez la possibilité de rebondir et la Commission veillera à ce qu'on apporte les réponses. Je suis désolé, c'est vraiment du débat, c'est-à-dire qu'il y a un échange.

M. HOUL.- En deux mots, par rapport à votre question orpheline, comme je l'ai dit tout à l'heure, il y a deux décideurs : le décideur industriel qui est présent et le gouvernement qui, lorsque la décision industrielle est prise, après un ensemble de traitements administratifs prévus par la loi (enquête publique, étude d'impact, etc.), est en situation ou non de mettre en place un décret d'autorisation de construction. Ces éléments sont présentés dans le dossier du débat.

Encore deux questions.

M. HELM.- Les deux dernières, parce qu'il est 22 heures.

Mme SAUVAGE.- Du collectif « Stop-EPR, ni à Penly ni ailleurs ». Je voudrais revenir au problème qu'on a traité aujourd'hui quant au risque par rapport à la radioprotection des salariés internes ou nomades du nucléaire dans les centrales nucléaires actuellement.

Nous sommes là pour un projet qui s'appelle « EPR ». Si j'ai bien lu, permettez-moi de lire ce que j'ai, certaines interventions de maintenance, si j'ai bien compris, vont se faire alors qu'à l'intérieur du bâtiment, le réacteur ne sera pas arrêté, puisque cela doit être raccourci. Certaines opérations de maintenance vont se faire tous les deux ans. Je vous pose la question : que ces opérations de maintenance soient faites par ces messieurs présents ou par vos ouvriers, ne croyez-vous pas que là, vous jouez avec leur vie uniquement pour que l'EPR

tourne plus longtemps et produise plus d'énergie ? N'allez pas me dire que ce n'est pas pour du bénéfice financier ! Merci, Messieurs. (*Applaudissements.*)

M. HELM.- Merci. Monsieur Dupuis, je vous laisse la parole.

M. DUPUIS.- Des dispositions sont prises au niveau de la conception du bâtiment réacteur pour que des personnels puissent intervenir dans un certain nombre de zones, qui sont bien précises dans le bâtiment réacteur, alors que le réacteur est en fonctionnement, parce qu'on a mis des dispositifs de protection, notamment de protection neutronique.

Je voulais souligner sur cet aspect qu'aujourd'hui, on ne le fait pas dans les centrales actuelles parce qu'elles n'ont pas été prévues pour cela. En revanche, cela se fait de façon très courante en Allemagne, sur les réacteurs Konvoi qui sont en exploitation déjà depuis plusieurs décennies. C'est un des points du retour d'expérience partagé entre Areva, Siemens, EDF et les électriciens allemands, cette possibilité d'intervenir dans certaines zones des bâtiments réacteur en fonctionnement en toute sécurité pour le personnel, en tout respect de la radioprotection des personnels. Je peux vous dire que cet aspect a été longuement débattu avec l'Autorité de sûreté ; cela fait partie du dossier de base de l'EPR qui a été accepté par l'Autorité de sûreté nucléaire, parce que cela respecte totalement aussi bien les prérequis de sûreté que les prérequis de radioprotection.

Mme SAUVAGE.- Monsieur Dupuis, ce n'est pas la peine de comparer avec l'Allemagne ! Nous parlons d'un EPR dans le futur, de 1 650 mégawatts, bref beaucoup plus élevé que les réacteurs qui se trouvent en Allemagne, je pense.

M. DUPUIS.- Les Konvoi font 1 300 mégawatts ; on est dans la même gamme de puissance. Ce n'est pas cela qui change. Fondamentalement, les conditions de radioprotection ne sont pas liées à la puissance du réacteur.

Mme SAUVAGE.- La puissance du réacteur est tout de même, je pense, liée aux crayons que l'on met à l'intérieur...

M. DUPUIS.- Non, la réaction nucléaire est toujours la même, on a le même type de crayon, le même type d'assemblage, simplement, on en a un peu plus ; le nombre de neutrons qui sortent de la cuve n'est pas lié à cela.

Mme SAUVAGE.- Obligatoirement, ce que vous allez utiliser va être beaucoup plus radioactif...

M. DUPUIS.- Pas du tout, au contraire !

Mme SAUVAGE.- Oh si ! Et il y aura le Mox en plus !

M. DUPUIS.- Attendez, on met des écrans pour éviter que ce soit plus radioactif... (*Brouhaha.*)

M. HELM.- Merci d'écouter la réponse.

Mme SAUVAGE.- Si, je sais...

Je soulève un problème, puisque les travailleurs sont là. Merci.

M. HELM.- On va passer à la dernière question... Allez-y, mais vraiment très bref !

M. BILLARD.- Je voulais dire qu'on rentre déjà dans les bâtiments réacteur en puissance pour y travailler ; cela s'est fait sur Penly par un soudeur d'Endel - GDF Suez.

À aucun moment il n'y a eu concertation des représentants du personnel de l'entreprise sous-traitante, parce que si nous avons été consultés, nous aurions refusé, parce qu'il est hors de question que nous rentrions pour être exposés à du neutronique, parce que nous attendons encore des réponses de la part d'EDF notamment sur des questions posées dans les CIESCT [C'est quoi ?](#) sur les doses neutroniques que nous avons reçues en tant que salariés de la sous-traitance décontamineurs lorsque nous décontaminons les châteaux de plomb. Je vois que M. Grandjean est là ; il a des réponses à m'apporter sur cela. Vous avez dit en CIESCT que vous m'apporteriez des réponses et je ne les ai toujours pas. J'ai une dose neutronique prise sur les décontaminations de châteaux de plomb que je ne connais pas.

M. HELM.- Merci. Je pense que la réponse vous sera apportée au cours de vos comités... (*Protestations dans la salle et intervention hors micro de M. Luengo.*) S'il vous plaît, ce n'est pas vous qui menez le débat ! Je vais vous donner la parole, vous allez pouvoir vous exprimer, vous avez levé la main depuis un moment et c'est, pour vous, la dernière question.

M. SASSEIGNE.- Je tiens à dire simplement que les interventions dans un bâtiment réacteur en puissance sur nos tranches actuelles sont exceptionnelles, elles se réalisent de temps à autre, font l'objet d'une analyse de risque très particulière ; très souvent d'ailleurs, ce sont les agents EDF qui les font, il peut arriver qu'un prestataire y aille, c'est arrivé et cela arrive. À chaque fois, il y a, à ma connaissance, dans tous les cas que je connais, une consultation du CHSCT du site sur le sujet et une analyse spécifique de radioprotection, analyse de risque sur les conditions d'intervention pour pénétrer dans ce bâtiment réacteur.

En général, c'est ainsi que cela se fait. Il y a des dispositions qui sont, en général, propres à chaque centrale sur le sujet. (*Intervention hors micro dans la salle.*) Encore une fois, je tenais à dire que c'est exceptionnel mais, malgré tout, cela peut arriver dans certains cas, et c'est toujours pour pénétrer dans les zones où les risques sont extrêmement limités sur le plan radiologique, puisqu'il y a des zones dans le bâtiment réacteur où il n'y a pas de risque neutronique en particulier ; cela relève d'un cas particulier d'analyse de risque particulière sur chaque site quand on doit le faire. (*Intervention hors micro dans la salle et brouhaha.*)

M. HELM.- Je pense que, malheureusement, on n'arrivera pas à régler ce soir les différentes questions...

M. BRISSET.- Sur ce point, sur les accès dans le bâtiment réacteur, il y a eu suffisamment de désaccords entre les représentants de la direction et les représentants du personnel sur au moins deux centrales pour qu'il y ait un droit d'alerte et que la justice tranche pour savoir si

on allait ou pas dans le BR et la justice a décidé qu'on n'allait pas dans le BR.
(*Applaudissements.*)

M. HELM.- On passe à la dernière question. Je vous en prie, question, et soyez maintenant très court ; il est pratiquement 22 heures 10.

M. LUENGO.- Très court, parce que je fais du bénévolat de la même façon que je travaille à EDF.

M. HELM.- Je sais de vos interventions au cours des réunions précédentes que la synthèse est parfois difficile.

M. LUENGO.- Je vais revenir déjà à l'enquête de satisfaction de M. Dupuis. Si tous les salariés sont contents, le mois dernier, plusieurs entreprises ont fait grève : Fives Nordon, Kaefer Wanner, ASG, les gardiens... Je veux bien que ces salariés soient contents, mais on les retrouve.

Ce matin, je pars du site de Saint-Laurent-des-Eaux pour venir et un salarié me remet cela et me dit : « *Daniel, peux-tu en parler ? De toute façon, toi, c'est fait, tu es flingué, maintenant, ils en feront ce qu'ils veulent mais je ne veux pas me mettre en avant* ». Il me dit : « *Voilà ce qui se passe. Peux-tu lire cela ?* ».

« *Ce qui se passe chez SAET France Nucléaire Amiante (orthographe non vérifiée)* : Pas de prime de masse, si, une, 50 centimes d'euro. Nous ne sommes pas en calendaire. On est à 60 euros du lundi au jeudi et 15 euros le vendredi, ce qui veut dire que le vendredi, on les fait rentrer chez eux, 600 kilomètres, un véhicule pour quatre voire cinq, on est mal assis, on arrive le lundi, on est fatigué et on va travailler quand même.* » Donc le lundi, ils sont obligés de revenir. C'est cette fameuse charte et il est dommage que M. Fabiani soit parti ; il n'a pas eu le respect de rester.

« *Pas de prime de zone. On ne gagne pas d'argent car on fait plus de 800 kilomètres, on a du mal à se loger et quand on mange, c'est dur. Oui, la vie est chère.* »

Le 1^{er} avril 2009, vous avez signé un accord avec les organisations syndicales sur les déplacements. Cela a été signifié à 64 euros *a minima*. Quand on vous dit qu'aujourd'hui, vous n'avez aucune vision sur toutes les entreprises qui travaillent dedans, et pourtant, je l'ai évoqué à la CIESCT à Dampierre-en-Burly dont un représentant est ici ; j'attends toujours la réponse. Je suis à 56,26 euros, alors qu'elle a été signée à 64. La personne de la SAET*, elle, est à 57. Bravo pour la responsabilité sociale d'entreprise ! Même les accords que vous signez, vous n'êtes pas capables de les tenir !

Je vais vous lire vite fait, parce que ça me démange...

« *Nous vous devons plus que la lumière* », paraît-il. Oui, c'est vrai, vous nous devez la vérité, là où il y a un défaut ; on nous cache tout. Ceux qui nous envoient travailler dans des conditions critiquables savaient-ils ? Si c'est le cas, je les laisse face à leur conscience. Sinon, sachez que je ne leur en veux pas, ils ne sont pas mes ennemis, eux aussi se sont trompés en minimisant les risques qu'ils nous font courir.

Cependant, si aujourd'hui j'étais mort, je n'aurais plus à témoigner.

À vous, le représentant d'EDF SA, les pouvoirs publics, le représentant de l'ASN, le médecin du travail, nos employeurs, le chargé d'affaires d'EDF, le surveillant de travaux, les membres de cette Commission, les maires du Loiret qui n'ont pas osé recevoir ces prestataires du nucléaire, le politique, qui avez le pouvoir de changer les choses et qui m'écoutez, vous savez qu'on ne peut juger que par comparaison ; comparez donc vos certitudes, vos enquêtes, vos statistiques ! Les miennes, je les vis au quotidien auprès de ces femmes et ces hommes qui œuvrent au développement de la nation pour vous assurer un niveau de sûreté, mais jusqu'à quand ?

Ce témoignage en est un. En ce qui me concerne, ma conviction est faite. Nous avons été irradiés sous la limite du seuil acceptable ; ce seuil est-il l'équivalent de mort acceptable pour cette énergie porteuse de vie et de mort ? L'industrie du nucléaire va-t-elle continuer à maltraiter ses invisibles ? L'industrie du nucléaire va-t-elle continuer à déchirer ces familles tous les cinq ou six ans pour vos passations de contrats aux moins-disants ? L'industrie du nucléaire va-t-elle continuer à déshériter les salariés d'EDF SA de leur savoir-faire pour ne plus avoir d'interlocuteurs compétents qui ne peuvent répondre aux questions qu'on leur pose ? N'est-ce pas vous qui avez mis en place les pratiques de fiabilisation des interventions ?

Dans les manuels scolaires, on nous vantait la plus haute technologie de cette industrie à risque, sans savoir qu'elle créerait des smicards, des nomades du nucléaire dormant dans leur voiture ou dans des hôtels de lutte, style Formule 1, un à trois par chambre. Je ne fais qu'un repas par jour avec mes 56 euros, il m'arrive de dormir dans la voiture.

Passant quatre à six heures de route le soir pour être au poste de travail à 8 heures du matin, comment peut-on vous assurer un niveau de sûreté ? C'est à vous que je m'adresse, quelle convention, quel statut pour ces salariés ? Aucun.

Messieurs les politiciens, le représentant d'EDF, aimez ces femmes et ces hommes autant que vous aimez l'atome ! Et si la question n'était pas là ?

Il faut tout faire pour cela ne pète plus comme Tchernobyl. Vous pourriez sortir dans les manuels scolaires que le 15 juin 2010, ces invisibles vous avaient prévenus. Mais ces politiciens, ces représentants de l'État, ces inspecteurs de l'ASN, ces maires, ces médecins du travail, ces chargés d'affaires, ces surveillants de travaux, rongés par le management, sans oser rien dire, avaient tous été prévenus et personne n'a rien dit car il fallait casser le service public par la loi du fric, celle qui nous plonge aujourd'hui dans cette crise économique qui, demain, pourra causer la fin du nucléaire, donc la fin de cette énergie porteuse de vie et de mort.

Messieurs, avez-vous l'âme d'une conscience humaine ? Si c'est le cas, il est encore temps de sauver cette énergie. Rencontrons-nous autour d'une table !

J'ai trois enfants, vous en avez peut-être aussi ou en aurez certainement. Quel monde allez-vous leur léguer ? Tchernobyl ne vous a pas suffi ? Si vous avez encore le pouvoir de faire changer les choses, donnez une vraie reconnaissance à ces nomades, ces invisibles, ces

esclaves de l'atome ! Travaillons main dans la main et tous pour un statut unique de haut niveau. Merci.

Moi, Daniel Luengo, lanceur d'alerte et sans protection, il fallait que je vous dise que nous souffrons et que nous n'avons pas les moyens de faire notre travail correctement. S'il vous plaît, pas de pastille d'iode pour nos petites enfants, sauf si l'erreur est humaine et nous sommes humains !

Monsieur de l'ASN, le mois dernier, on s'est vu à Envermeu.

M. HELM.- Merci de conclure, s'il vous plaît.

M. LUENGO.- Dans la semaine, j'ai eu la pression de la direction d'EDF de Saint-Laurent-des-Eaux, Yves Adelin pourra en témoigner, disant qu'il fallait me pister ! Je vous demande sérieusement de faire quelque chose, parce que je ne peux plus travailler comme cela ! Si, parce qu'on lance des droits d'alerte sur un site ou dans les débats publics, il faut me le dire, je m'adresse à Christian Herail, la falaise de Paluel ou de Penly va me servir à sauter !

M. HELM.- Monsieur Luengo, on vous a entendu. (*Applaudissements.*) Voulez-vous apporter quelques éléments de réponse ?

M. DUPUIS.- J'ai l'impression que M. Luengo a proposé une réunion et cela rejoint un peu la proposition que vous aviez faite, Monsieur le Président.

M. HELM.- Je vais laisser la conclusion à Didier Houi.

M. HOUI.- Je voulais dire trois points en conclusion.

Rappeler la proposition que la Commission particulière a déjà formulée à deux reprises d'organiser l'équivalent d'ateliers, de manière à ce que certains sujets qui sont particulièrement complexes, et on en a vu certains ce soir, puissent être abordés dans des conditions qui soient plus favorables à l'écoute et à un travail qui soit le plus précis possible. Cette proposition tient toujours et nous sommes en situation d'organiser ce type de démarches qui, bien évidemment, font partie du débat public, qui, bien évidemment, sont dans le cadre du débat public ; il n'est pas de notre ressort d'organiser des négociations entre des salariés et des responsables d'entreprise, mais de traiter des sujets qui font partie du débat public. Bien évidemment, si ce type d'outil qui a été expérimenté dans quelques débats peut se mettre en place dans celui-ci, nous sommes prêts à le faire et, bien évidemment, l'ensemble des éléments qui seront communiqués à l'occasion de ces réunions particulières et annexes sera public.

Deuxième élément, j'ai entendu des gens encore ce soir dire : « *Ce débat public, à quoi sert-il ?* » ; il est quand même 22 heures 15, cela va faire bientôt quatre heures qu'on est ensemble, il y a quand même, quelque part, une soif de débat suffisamment importante pour que les réunions durent.

Je vous invite à participer demain à la prochaine réunion qui se déroule à Abbeville à partir de 18 heures 30 et si vous en avez encore le temps et la patience, un pot, pas de l'amitié, de la cordialité, tout au moins de l'écoute, est à votre disposition à la sortie.

Merci pour cette réunion qui était quand même un peu particulière.

Je tiens à remercier Jean-Marc pour la qualité de son animation qui n'a pas été facile à faire.

Bonne soirée !

M. HELM.- Merci aux intervenants et merci de votre participation.

La séance est levée à 22 heures 15.